



LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

200 FC

www.lesdepechesdebrazzaville.com

N°1900 LUNDI 30 DÉCEMBRE 2013

COMMUNE DE NDJILI

Lancement de la deuxième phase de supplémentation en vitamine A

Lancée par le ministre provincial de la Santé, Vital Kabuiku, cette campagne cible 1.378.428 enfants de 6 à 59 mois dans les trente-cinq zones de santé éparpillées à travers la ville de Kinshasa et se déroulera du 26 au 28 décembre grâce à la stratégie porte à porte. Chaque année, plus de vingt mille enfants sont sauvés grâce à cette action qui contribue à réduire la mortalité due à la diarrhée, à la rougeole et à d'autres maladies infectieuses.

La dose prescrite contribue au renforcement de l'immunité et de la résistance contre les infections, stimule la croissance physique et mentale, intervient dans la vision et participe à la fabrication des globules rouges pour la mobilisation des réserves hépatiques du fer. Les parents ont été invités à faciliter la tâche au personnel de santé affecté à cette tâche.

Page 13

Céni

2014 sera une année électorale

L'enjeu à l'heure qu'il est consiste, pour l'institution électorale, à examiner la faisabilité de tous les niveaux des scrutins prévus et trouver des financements nécessaires. D'où le sens des séances de travail intensives organisées ces derniers jours entre la Céni et les experts du gouvernement pour bien fixer les budgets des élections urbaines, municipales et locales qui auront lieu à la fin de 2014. Ces élections précéderont, d'après le chronogramme électoral arrêté, les provinciales, les sénatoriales et l'élection des gouverneurs en 2015.

Tout un challenge pour l'institution électorale qui, par ailleurs, a pris l'option d'organiser des élections chaque année à partir de 2014 jusqu'en 2016. Il est donc question de la doter d'un outil de budgétisation pluriannuelle qui permettra de dégager le coût global et exact des différentes élections. Et à partir de cette base, la Céni pourra voir comment exposer aux différents partenaires financiers potentiels les requêtes des contributions.

Page 12



Dépouillement des bulletins de vote

Industries extractives

Écart entre les déclarations des miniers et du gouvernement

Les chiffres avancés par les deux parties tournent autour de 907,6 millions de dollars pour les miniers et 1,1 milliard de dollars pour le gouvernement selon les résultats des derniers travaux de la revue du projet du rapport Itie 2011, secteur minier. Une situation qui découle de l'option prise par la RDC de procéder à une réconciliation des comptes entreprise par entreprise, paiement par paiement, au lieu de ne se limiter qu'à l'identification des écarts absolus. Pour le volet minier du rapport 2011 en passe d'atteindre la phase finale de son élaboration, l'on a compté un total 83 entreprises sur la liste avec, à la clé, un faible taux de collecte des données prises lequel a donné du fil à retordre au réconciliateur. En attendant sa présentation au public, certaines informations font état d'une trentaine de flux financiers retenus dans le secteur minier dont six au bénéfice de la Direction générale des douanes et assises.

Page 13



Un site minier au Katanga

DÉSARMEMENT DES EX-REBELLES DU M23

Le nouveau Plan DDR III en marche

Destiné à consolider les efforts de pacification et de réhabilitation des zones affectées par la guerre, ce plan « fait relecture d'actualisation du Programme national de désarmement, démobilisation et réintégration qui avait été mis en œuvre il y a neuf ans par le décret N°04/092 du 16 octobre 2004 ». Ce nouveau plan de désarmement, démobilisation et réinsertion des ex-rebelles vise à neutraliser l'existence des groupes armés sur toute l'étendue du territoire congolais et à améliorer sensiblement la situation sécuritaire à l'est du pays.

Au nombre des activités retenues, on citera, entre autres, la sensibilisation des bénéficiaires et de l'opinion en vue d'obtenir son adhésion, l'identification des requérants, la démobilisation des effectifs prévisionnels et l'appui à court terme aux ex-combattants en vue de leur stabilisation pour un retour à la vie civile.

Page 12

LIBÉRALISATION DES ASSURANCES

L'option de la dissolution de la Sonas sur la table

La démarche visant à terme la disparition de la Société nationale d'assurance (Sonas) dans sa forme actuelle doit aboutir concrètement à la création de deux nouvelles entités indépendantes reprenant, d'une part, l'exploitation des assurances de dommages, et les assurances de vie et capitalisation d'autre part. Deux autres options tendent davantage à insister sur une spécialisation de la Sonas. Malgré tout, la Sonas devra prioriser le maintien de l'exploitation des assurances de dommages par rapport à celles de vie et de capitalisation pour la seule raison qu'elle y développe actuellement la quasi-totalité de ses activités. Pour le Copirep, la survie de la Sonas passe inexorablement par la baisse des charges et l'intervention de l'État propriétaire. Cet organe technique du gouvernement a appelé à l'application d'une feuille de route claire pour accompagner la restructuration de cette entreprise publique.

Page 12

ÉDITORIAL

Bilan 3

Troisième constat : notre économie s'étant reconstruite, les questions sociales redevenant prioritaires, la sécurité individuelle et collective se renforçant chaque jour qui passe et la présence du Congo ne cessant de s'affirmer sur la scène internationale, reste à résoudre l'épineux problème de l'adaptation de nos institutions aux exigences des temps modernes : problème, parce que toute l'architecture de la société dans laquelle nous vivons repose sur ces entités ; épineux, parce que des solutions que nous lui apporterons dépendra la poursuite ou l'interruption des progrès réalisés depuis la fin de la guerre civile.

Même si, officiellement, rien n'est dit sur le sujet, le monde politique bruit des rumeurs les plus diverses concernant les réformes qui pourraient être apportées à la Constitution sur laquelle repose la jeune démocratie congolaise. Pour les uns, la décision est déjà prise au plus haut niveau de l'État de changer le nombre et la durée des mandats présidentiels, mais pour les autres rien n'est encore décidé dans ce domaine hautement sensible ; pour certains, le temps est venu de construire un modèle institutionnel mieux adapté aux réalités africaines, mais pour d'autres rien ne serait plus dangereux que de chercher à innover dans un domaine balisé par les démocraties occidentales depuis plus d'un siècle.

Gardons-nous de dire qui a raison et qui a tort dans un débat aussi sensible ; les mois à venir se chargeront de trancher le débat. Disons simplement que si la question des institutions vient à se poser publiquement, c'est au peuple congolais tout entier et non à l'une ou l'autre de ses composantes que devra être demandée la réponse. Pour parler clair, cela ne pourra se faire, toujours selon nous, que par le biais d'une consultation populaire préparée et exécutée de telle façon que ses résultats ne soient contestés par personne.

D'aucuns diront que le recensement administratif spécial opéré sur toute l'étendue du territoire congolais a créé les conditions d'une semblable opération. Ce n'est pas impossible, mais pas certain non plus même si le temps paraît venu, chez nous, d'améliorer les conditions de la gouvernance démocratique afin qu'elle colle mieux aux réalités de ce temps et aux changements en cours dans la société congolaise (à suivre).

Les Dépêches de Brazzaville

SÉNAT

Pour une renégociation des conditions d'exploitation de deux sites pétroliers

La vingt-sixième session extraordinaire du Sénat, qui a clos ses travaux le 27 décembre à Brazzaville, a formulé quelques recommandations à l'endroit du gouvernement. Au nombre de celles-ci, la renégociation des conditions d'exploitation des terminaux de Ndjeno et de Côte-Matève.

Au cours de cette session, qui a permis l'examen et l'adoption de sept affaires parmi lesquelles le projet du budget du Sénat, ainsi que celui de la loi de finances pour l'année 2014, projet qui s'inscrit dans le cadre de la vision du chef de l'État à travers l'exécution du programme national de développement (PND 2012-2016), la chambre haute du Parlement a également recommandé que soit résorbé le déficit du personnel enseignant dans les établissements scolaires.

Dans son rapport de synthèse, celle-ci a fait savoir que pour cette nouvelle année, les dépenses de fonctionnement seront influencées principale-

ment par l'évolution des charges liées à la rémunération des agents de l'État et la consommation des biens et services.

En ce qui concerne les dépenses d'investissement, le Sénat a demandé au gouvernement de mettre un accent particulier sur l'éducation, l'équipement du territoire en diverses infrastructures, l'amélioration des procédures de décaissement, la remise en état des titres dans le secteur financier, etc.

Il a également formulé une autre recommandation à l'endroit du gouvernement, celle relative au statut juridique de l'hôpital Blanche-Gomez et d'autres structures sanitaires. En marge de l'ordre du jour de cette session, les sénateurs ont aussi planché sur le rapport général des missions de contrôle de l'action de l'exécutif effectuées dans les ministères et les départements par les rapporteurs spéciaux. Clôturant la session, le président de cette institution, André Obami-Itou,

tout en rappelant avec force que le Sénat est une chambre de modération, un conseil de la nation représentant les collectivités locales, et préconisant toujours le dialogue, a fustigé le comportement de certains acteurs politiques qui sont en train d'induire en erreur l'opinion nationale et internationale à travers certaines déclarations du genre le Sénat travaille dans l'illégalité. Pour André Obami-Itou, le Sénat est l'une des institutions dont l'élection des membres est la plus transparente qui soit et dont le renouvellement de mandat de moitié tous les trois ans a eu lieu régulièrement. Le dernier, a-t-il souligné, s'est déroulé en octobre 2011, et le prochain aura lieu en 2014 et concernera les départements du Niari, des Plateaux, de la Cuvette-Ouest, de la Lékoumou, de la Likouala et du Pool. Pour terminer, il a déclaré que « la sagesse nous enseigne qu'il ne faut pas juger sans savoir ».

Jean-Jacques Koubemba

GOUVERNANCE

L'Upads plaide en faveur des entreprises liquidées et privatisées

Les membres du conseil national de l'Union panafricaine pour la démocratie sociale (Upads), réunis en session inaugurale à Dolisie le 9 décembre, ont sollicité du gouvernement la prise en compte dans le budget de l'État exercice 2014 de la situation des entreprises liquidées et privatisées.

Près de 8 000 personnes, indique le document, attendent toujours leurs droits conventionnels, extraconventionnels et les arriérés des salaires dont certains ayants droit sont même décédés sans les avoir perçus pendant que les actifs immobiliers des entreprises concernées ont été totalement vendus et que les abondants flux financiers générés par l'exploitation continue du pétrole depuis plus d'une décennie favorisent l'accumulation d'excédents budgétaires.

Ces entreprises d'État sont, entre

autres, l'Office national des postes et télécommunications, Hydro Congo, Air Afrique, la Société congolaise de production d'énergie, la Société des textiles du Congo, les Sucreries du Congo, la Société des ciments du Congo, l'Usine congolaise d'impression des tissus, etc.

Par la même occasion, les membres du conseil national ont également évoqué la menace pesant sur la rentrée scolaire 2013-2014 à partir du mois de janvier 2014 avec l'impossibilité d'apurer définitivement le reliquat relatif à la situation spécifique de rappel de solde des enseignants, dont l'échéance est établie au 31 décembre, conformément aux accords conclus par la commission nationale du dialogue social.

Cette sollicitation de l'Upads est consécutive à l'embellie économique que connaît le Congo depuis près d'une décennie. En 2014, pre-

cise t-on dans ce document, la croissance de l'économie congolaise est estimée à plus de 10%, et le budget de l'État est équilibré en recettes et en dépenses à la somme de 4 132,920 milliards FCFA.

Le document explique que malgré cette embellie économique, on constate les mauvais choix opérés en matière de gros investissements, pour certains improductifs, et relatifs aux infrastructures de base. Ce qui ne fait qu'augmenter les coûts des biens et services. À cela s'ajoute le délaissement des secteurs sociaux de base, à savoir la santé, l'éducation, la sécurité alimentaire, l'assainissement urbain, l'accès à l'eau potable et à l'électricité, sans oublier l'absence totale de lisibilité et de traçabilité des transactions financières et commerciales avec certains partenaires dits stratégiques.

Roger Ngombé

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

Comité de direction

Emmanuel Mbengué, Émile Gankama, Lydie Pongault, Bénédicte de Capèle, Ange Pongault, Charles Zodiolo, Gérard Ebami-Sala, Philippe Garcia.

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire des rédactions : Jocelyn Francis Wabout
Secrétaire des rédactions adjoint :
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodiolo, Clotilde Ibara, Norbert Biembédi

Rédaction de Brazzaville

Rédacteurs en chef : Guy-Gervais Kitina, Thierry Nounougou
Service Société : Parfait Wilfried Douniama (chef de service)
Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Roger Ngombé (chef de service),

Jean Jacques Koubemba, Josiane Mambou Loukoulou

Service Économie : Nancy France Loutoumba (chef de service) ; Lopelle Mboussa Gassia, Firmin Oyé

Service International : Nestor N'Gampoula (chef de service), Yvette Reine Nzaba, Tiras Andang
Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Hermione Désirée Ngoma, Rosalie Bindika

Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Romonique Nerplat Makaya

Service Enquête : Quentin Loubou (chef de service), Rock Ngassakys

Chronique littéraire : Meryll Mezath (chef de service), Luce Jennyfer Mianzoukouta

Rédaction de Pointe-Noire

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Méline Eta

Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire). Tél. (+242) 06 963 31 34

Rédaction de Kinshasa

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Coordonnateur : Jules Tambwe Itagali

Politique : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa
Société : Lucien Dianzenza
Sports : Martin Enyimo

Service commercial : Adrienne Londole
Bureau de Kinshasa : 20, avenue de la paix Gombe - Kinshasa - RDC - Tél. (+243) 015 166 200

Rédaction de Dolisie : Lucien Mpama

Maquette : Eudes Banzouzi (chef de service)
Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa, Stanislas Okassou

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Responsable coordination et communication : Rose-Marie Bouboutou
Directrice du Développement : Carole Moine

Rédaction de Paris
Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma
Comptabilité : Marie Mendy

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Chef de service : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs : Farel Mboko
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie : Martial Mombongo
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ

Directeur : Charles Zodiolo
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré
Commercial Brazzaville : Rodrigue Ongagna, Mildred Moukenga

Commercial Pointe-Noire : Méline Eta Anto

DIFFUSION

Directeur : Philippe Garcia
Assistante de direction : Sylvia Adhis
Diffusion de Brazzaville : Guyche Motsignet, Brice Tsébé, Irin Mauoukani
Diffusion Kinshasa : Adrienne Londole
Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Mumbélé Ngono

INFORMATIQUE

Directeur : Gérard Ebami-Sala
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Rively Gérard Ebami-Sala, Myck Mienet Mehdi, Mbengué Okandzé

IMPRIMERIE

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Chef d'atelier : François Diatoulou Mayola
Service pré-presses et contrôle de qualité : Eudes Banzouzi (chef de service)

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émile Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali

84, bd Denis-Sassou-N'Gouesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo
Tél. : (+242) 06 930 82 17

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Hélène Ntsiba (chef de service), Sorel Eta, Astrid Balimba

LIBRAIRIE-GALERIE CONGO PARIS

Directrice : Bénédicte de Capèle
Responsable achats, logistique : Béatrice Ysnel
Responsable animation : Marie-Alfred Ngoma
Assistante : Laura Ikambi
23, rue Vaneau - 75007 Paris - France
Tél. : (+33) 1 40 62 72 80
www.lagaleriecongo.com

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepêchesdebrazzaville.com

Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Gouesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo
Tél. : (+242) 05 532.01.09

Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

Bureau de Paris (France)
38 rue Vaneau 75007 Paris
Tél. : (+33) 1 45 51 09 80

PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL

Des sanctions visent 81 dirigeants

Les militants attendaient avec impatience les résultats de la première session extraordinaire du comité central du parti congolais du travail (PCT). Et pour cause, celle-ci était consacrée aux cas d'indiscipline identifiés par la commission nationale de contrôle et d'évaluation.

Malheureusement, dans le communiqué final sanctionnant les travaux qui ont duré trois jours, les identités des cadres, militants et membres du parti ayant reçu des sanctions n'ont pas été dévoilées. Le document renseigne que des actes en cours de signature seront publiés dans les tout prochains jours pour édifier l'opinion sur ses sanctions. Le porte-parole du parti, Serge Michel Odzocki a indiqué que le comité central a examiné et adopté le rapport qui lui a été transmis par la commission de contrôle et d'évaluation.

Ainsi, a indiqué le document, après une analyse approfondie des différents cas, conscient de ce que l'ordre et la discipline sont la clé de succès dans toute entreprise politique, sur une échelle des sanctions allant de l'avertissement à l'exclusion en passant par le blâme, le blâme avec inscription au dossier et la suspension, le comité central a

pris une série de décisions. On retient par exemple que tous les membres du parti qui, malgré leur activisme constant, ont manqué à leur devoir lors des élections législatives de 2012, reçoivent un avertissement. Les membres du comité central qui ont changé de suppléants et ceux qui se sont repentis, tout en demeurant actifs et qui se conforment désormais à la discipline du parti, ont reçu un blâme.

Douze mois de suspension pour certains

Plus loin on note que les membres du parti qui ont obstrué les candidats du parti, ou qui ont soutenu les candidats adverses aux élections législatives de 2012, reçoivent un blâme avec inscription au dossier. De même que les membres du parti qui se sont présentés en indépendants contre les candidats du parti aux élections législatives de 2012 sont suspendus du comité central pendant douze mois.

Autres membres visés, ceux qui ne participent plus aux activités du parti et animent, par ailleurs, d'autres formations politiques. Ces derniers sont suspendus du comité central pour une durée indéterminée.

Quelques noms cités...

Tous les membres qui ont commis des fautes graves et qui démontrent, par leurs actes, qu'ils ont tourné le dos au parti sont



Pierre Ngolo

exclus. Seulement, dans les couloirs du Palais des congrès, lieu où s'était tenue la première session extraordinaire du comité central, on sussurait que l'ancien ministre André Okombi Sallisa serait exclu du PCT et que le ministre Isidore Mvouba serait suspendu du comité central

pour une durée indéterminée.

Un exercice douloureux nécessaire

Dans son discours de clôture, le

« Cet exercice était douloureux parce que les cas d'indiscipline concernaient des camarades, des amis et nos proches avec lesquels nous avons partagé des combats, des victoires et des échecs. Parfois ce sont aussi des tout jeunes qui sont novices en politique. Ces moments douloureux étaient nécessaires. Ils ont permis de prendre conscience, de connaître que lorsqu'on intègre une organisation politique, il faut respecter ses principes, ses normes et ses règles », a-t-il martelé.

Pas de condamnation à perpétuité

C'est la discipline du parti, a-t-il poursuivi, qui rend son action efficace. Ce conclave, a-t-il déclaré, a permis à tous de comprendre que le parti est une organisation qui a des objectifs à atteindre. Il lui faut des cadres et des militants engagés. « Le parti est une organisation humaine. Là où il y a des hommes, il y a des faiblesses. Certains de nos amis ont failli. Il ne faut pas les condamner à perpétuité », a-t-il conclu.

Cette session a également examiné et adopté le règlement financier du parti.

Roger Ngombé

secrétaire général du PCT, Pierre Ngolo, a indiqué que cette session a permis au comité central de prendre du recul pour apprécier, avec rigueur, sa démarche et son action. C'était, a-t-il ajouté, un moment de l'évaluation critique de la gouvernance du comité central.

LE FAIT DU JOUR

La jungle centrafricaine ?

À quelques heures de la fin de l'année 2013, c'est bien malheureusement le constat qui colle à la réalité centrafricaine : ex-rebelles Séléka, milices anti-balakas, soldats perdus des forces armées centrafricaines qui tentent de se muer en armée républicaine centrafricaine, contingent français de Sangaris, troupes africaines de la Misca (Mission internationale de soutien à la Centrafrique), autant d'unités organisées ou non, beaucoup trop sans doute, pour ne pas transformer le pays de Barthélemy Boganda, le père de la nation centrafricaine, en une véritable jungle. Il suffit pour s'en convaincre de regarder les images qui passent en boucles sur les écrans des télévisions, de lire la presse, d'écouter la radio et aussi de prendre connaissance de quelques statistiques : la Centrafrique va mal.

Dotées d'armes lourdes et légères, d'hélicoptères d'assaut, mais aussi de haches, de gourdins ou de machettes, les forces qui opèrent sur le territoire centrafricain depuis la fin de l'année 2012 ne sont évidemment pas à mélanger. Il y a d'un côté celles qui sont à l'origine de tout le chamboulement, les ex-Séléka. Tombés en mars dernier sur les ruines de ce qui restait des institutions publiques de leur pays, ces rebelles se sont emparés du pouvoir à Bangui. Une chose était de par-

venir à chasser François Bozizé, dont dix années passées à la tête de la Centrafrique n'ont rien apporté de mieux, une autre était de rendre au pays un minimum de paix et de tranquillité, d'en éloigner le cauchemar des violences et de la précarité cinquantennaires. Chacun voit que rien de tel n'a été offert aux Centrafricains. Au contraire, la situation a empiré.

Comme forces en présence en dehors des ex-Séléka, il y a donc aussi des groupes d'autodéfense nés dans la foulée sous l'appellation d'anti-balakas. Ils s'opposent aux premiers, jugés coupables de pires exactions sur les populations civiles, mais rivalisent sur ce chapitre. Très vite est apparue la stigmatisation religieuse entre musulmans et chrétiens par ex-Séléka et anti-balakas interposés. La guerre sans merci qui en découle jette le doute sur la survie de la Centrafrique en tant qu'État. On sait pourtant qu'en dépit d'une instabilité chronique, la République centrafricaine est restée une et indivisible, jamais les clivages communautaires ou ethniques n'avaient connu une telle ampleur. Était-ce peut-être une méprise sur la réalité des faits ? Pour les observateurs avertis, les dirigeants politiques qui se sont succédé au sommet de la Centrafrique ont souvent cédé aux sirènes de l'ethnocentrisme, grevant ainsi les chances de consolider

l'unité nationale. Ceci expliquant sans doute cela.

Dans ce chaos s'empêtré également l'armée française. Depuis le 5 décembre, son léger dispositif de quelque 400 hommes qui veillaient sur l'aéroport de Bangui-M'poko a pris du poids dans le cadre de l'opération Sangaris, lancée la veille du sommet de l'Élysée (6 et 7 décembre) sur la paix et la sécurité en Afrique. La France connaît bien la Centrafrique pour y avoir disposé d'importantes bases à l'indépendance, pour y avoir conduit aussi des opérations musclées. Les unes destinées à rétablir la paix, d'autres, touchant au respect du principe sacré de la préservation de ses intérêts dans son ancienne colonie, consistaient à remplacer un mauvais président de la République par un meilleur. L'opération Barracuda, en 1979, fit le bonheur de David Dacko contre Bokassa 1er ; les opérations Almandin 1 et 2, en 1996, permirent de briser les mutineries de soldats centrafricains affamés qui menaçaient le régime d'Ange-Félix Patassé. Ordonnée par l'ONU, l'opération Sangaris a-t-elle peut-être péché, non par sa louable intention de mettre un terme aux massacres insoutenables de civils, mais par le fait d'avoir ignoré l'existence d'autres forces, en particulier africaines, sur ce terrain miné ? Car un mécanisme de

dialogue, certes fragile, était en place.

La Misca a pris la suite de la Micopax (Mission de consolidation de la paix en Centrafrique) le 19 décembre, sous un commandement uni. Le président de transition, Michel Djotodia, a beau « rétablir » la vérité sur « une supposée » altercation entre les troupes tchadiennes et burundaises survenue le 23 décembre, les violents incidents du jour de Noël sont plus parlants. Des statistiques datant de seize ans montrent que différentes missions de maintien de la paix se sont relayées en Centrafrique sans succès : la Mission internationale de surveillance des accords de Bangui, la Mission des Nations unies en République centrafricaine, le Bureau politique d'observation des Nations unies en Centrafrique, la Force multinationale en Centrafrique... Autant d'hommes, de moyens et d'expertises que le borbier centrafricain a engloutis corps et biens comme dans une véritable jungle.

À propos de cette jungle, la responsabilité première en incombe à l'acteur centrafricain lui-même. D'où cette prière de début d'année en direction du ciel : l'œuf dont devrait sortir l'oiseau rare qui délivrerait la Centrafrique du chaos ne pourrait-il pas éclore en 2014 ?

Gankama N'Siah

Brazzaville, le 10 décembre 2013

N°/Réf.:..... BCH/DG/DAM/SMG-13

Objet : AVIS D'APPEL D'OFFRES N°03/2013

La Banque Congolaise de l'Habitat (BCH), dans le cadre de son programme d'investissement 2013 – 2014 a l'intention d'implanter une agence bancaire à **Ouessou** dans le département de la Sangha. De ce fait, elle lance le présent appel d'offre relatif aux **Travaux de construction d'un bâtiment R+1**.

La Banque Congolaise de l'Habitat sollicite des offres sous pli fermé de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les travaux suivants :

- Installation de chantier ;
- Terrassements et travaux préparatoires;
- Gros œuvre ;
- Etanchéité ;
- Menuiserie bois et vitrerie ;
- Métallerie ;
- Miroiterie ;
- Revêtements sol et Murs;
- Peinture ;
- Plomberie sanitaire;
- Électricité courant fort/courant faible ;
- Climatisation - ventilation;
- Sécurité incendie ;
- Voirie et réseaux divers.

La passation du marché sera conduite par Appel d'offres ouvert à tous les candidats éligibles.

Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de **la Direction de la Banque Congolaise de l'Habitat, Avenue Amilcar Cabral, Brazzaville, BP 987 – République du Congo, Tél. : (+242) 22.281.25.88**

Fax : (+242) 22.281.33.56 – Email : bch@bch.cg / Site web : www.bch.cg et consulter le dossier d'appel d'offres à l'adresse ci-dessous mentionnée du **lundi au vendredi de 8 heures à 12 heures 30 minutes**.

Les exigences en matière de qualification sont contenues dans le dossier d'appel d'offres et concernent, entre autres, la régularité de la situation du candidat soumissionnaires par rapport à l'administration fiscale.

Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'Offres complet à l'adresse ci-dessous mentionnée contre un paiement en espèces non remboursable de **Deux cent mille (200.000) FCFA**.

Les offres devront être adressées à l'attention du **Directeur Général de la Banque Congolaise de l'Habitat et déposées au bureau d'ordre central (porte 105), 1^{er} étage, siège social de la Banque Congolaise de l'Habitat au plus tard le 15 janvier 2013 à 12 heures piles, heure locale**.

Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres financières seront ouvertes en présence des représentants des candidats présents, cinq jours après la date limite de dépôt des soumissions à **10 heures piles, heure locale, dans la salle de réunion du siège de la Direction Générale de la Banque Congolaise de l'Habitat, Avenue Amilcar Cabral, Brazzaville, République du Congo**.

Les offres doivent comprendre une garantie d'offre de **3% du montant de l'offre financière hors taxes proposée**.

Les offres devront demeurer valides pendant une durée de 90 jours à compter de la date limite de soumission.

L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :

Direction Générale de la Banque Congolaise de l'Habitat, Avenue Amilcar Cabral, Brazzaville, BP 987 – République du Congo,

Tél. : (+242) 22.281.25.88

Fax : (+242) 22.281.33.56

Email : bch@bch.cg / Site web : www.bch.cg

Le Directeur Général

Fadhel GUIZANI

Idées-forces sujet en débat

Anecdotes, petites phrases, cris du cœur et coups de gueule meublent la vie de tous les jours. Cette rubrique se propose de sélectionner les idées les plus saillantes qui font la force des débats de société.

« *Créer une société de pétrole n'est pas une tâche facile.* »

Denis Gokana, le vendredi 27 décembre à Pointe-Noire, à l'occasion des dix ans de la société Africa Oil Gaz Corporation, dont il est le créateur.

« *Le Parti congolais du travail n'est pas un ensemble hétéroclite d'individus et d'ambitions où chacun, jouissant d'une excessive liberté, fait ce qu'il désire ou ambitionne.* »

Pierre Ngolo, secrétaire général du PCT, le 26 décembre à Brazzaville à l'ouverture de la première session extraordinaire du comité central.

« *Les gouvernements africains doivent se montrer constants dans leur politique. En l'absence de cadre juridique stable, aucune entreprise ne vient.* »

Alexandre Vilgrain, président du Conseil français des investisseurs en Afrique, et PDG du groupe agro-industriel Somdiaa, sur RFI, le 24 octobre 2013.

« *Nous ne pouvons pas aller vers l'émergence en oubliant notre identité, notre culture et nos talents.* »

Abdourahamane Diallo, représentant de l'Unesco au Congo, le 26 décembre à Brazzaville, lors de la clôture d'une exposition-vente organisée par des femmes peintres et sculptrices.

AVIS DE RECRUTEMENT

L'ONG Actions de Solidarité Internationale recherche pour son projet de prise en charge des filles vulnérables à Brazzaville un Coordinateur Centre.

Responsabilités principales : En charge du bon fonctionnement du centre d'accueil ; En charge du suivi des activités du volet Equipe Mobile, du volet Accueil, et du volet Social ; Consolide et vérifie les rapports d'activités de ses volets d'intervention ; Vérifie la bonne mise à jour des documents du projet et des bases de données de ses volets d'intervention ; Encadre les responsables de ses volets d'intervention, et participe à l'encadrement et à l'animation de l'équipe opérationnelle ; Évalue et adapte les activités des volets du projet, en lien avec la coordinatrice de projet

Profil recherché : Compétences et expérience en gestion de projet ; Expérience en management d'équipe ; Bonne connaissance et expérience dans la prise en charge des personnes vulnérables (travail en rue équipe mobile, IEC, prise en charge en centre d'accueil, travail social : médiation familiale, entretiens) ; Formation en gestion de projet, et/ou travailleur social ; Sens de l'organisation, de la collaboration, et du dialogue ; Bonne maîtrise de Word et Excel

Dossier de candidature à retirer à ASI Brazzaville, situé au 168-170 rue Alexandry, Mpissa, Bacongo

Constitution du dossier : CV + Lettre de motivation + Copie des diplômes. Dépôt du dossier : avant le 15 janvier 2014, à envoyer à caroline.huron@asi-france.org, ou à déposer à ASI Brazzaville

FIN D'ANNÉE

**POUR VOS CADEAUX EN PEINTURE, SCULPTURE, CÉRAMIQUE ET VASES MURAUX :
UNE SEULE ADRESSE :
LE MUSÉE GALÉRIE DU BASSIN DU CONGO**

**LE MUSÉE DU BASSIN DU CONGO
SIS DANS L'ENCEINTE
DES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE**

FEMCO

Les lauréats de la deuxième édition reçoivent un chèque

Huit récipiendaires, parmi les neuf ayant décroché le jeu concours sur la micro-entreprise performante lors de la deuxième édition de la Foire de l'emploi et des métiers du Congo (Femco) du 11 au 13 décembre, ont reçu officiellement un chèque à l'occasion d'une cérémonie solennelle organisée le 27 décembre à Brazzaville, présidée par la ministre des Petites, Moyennes Entreprises et de l'Artisanat, Yvonne-Adélaïde Mougany.

Co-organisé par la société Class'Expo et le ministère des PME, ce jeu concours avait réuni une cinquantaine de participants, dont les dossiers avaient été sélectionnés sur la base de trois critères, à savoir la réalité de l'activité et le choix du secteur, le potentiel de croissance de l'activité et la qualité des arguments de la motivation de l'entrepreneur.

En effet, à l'issue d'un examen minutieux et rigoureux de l'ensemble des projets présentés par les candidats par un jury, neuf seulement ont été agréés en raison de leur consistance. Ainsi, ils ont reçu chacun, à juste titre, un prix correspondant à l'une des quatre catégories de prix prévues pour cette première édition du concours.

Il s'agit, en effet, du prix d'encouragement d'une valeur de 1 million Fcfa, qui a été finalement attribué à cinq lauréats. Ces jeunes, dont une femme, ont présenté, dans l'ensemble, des projets structurés autour de la boulangerie, la production de matériaux de construction, le bâtiment et les travaux publics ainsi que les ser-



Huit des neuf lauréats brandissant leurs chèques. (© DR)

vices et infrastructures de télécommunications. Cependant, deux autres jeunes, un homme et une femme, ont arraché le prix du mérite d'une valeur de 3 millions FCFA pour avoir présenté des projets portant sur la création de bijoux en perles et la production de jus de fruits embouteillés.

Le prix spécial du jury, d'une valeur de 5 millions FCFA a été accordé à une jeune fille qui œuvre dans le maraîchage. Le plus grand prix, parmi tous, appelé prix du président de la République, d'un montant de 10 millions FCFA, a été attribué à un jeune de Pointe-Noire pour son projet de fabrication de jus de fruits embouteillés.

Recevant leurs chèques, les récipiendaires ont tous salué l'initiative qui concourt au développement des PME au Congo. « *Cet argent me permettra d'augmenter la production, car le marché est grand. Il me servira surtout à résoudre l'un des problèmes épineux auxquels je suis confronté, celui du manque d'emballages* », s'est réjoui le jeune Ponténégrin, qui a ga-

gné 10 millions FCFA. La jeune maraîchère, elle, caresse aussi une grande ambition avec cet argent : « *Avec la somme que j'ai gagnée, je vais en priorité acheter un lopin de terre afin d'envisager une production plus importante et plus diversifiée, car je manquais d'espace.* »

Très engagée pour développement des PME au Congo, la ministre des PME et de l'Artisanat, Yvonne-Adélaïde Mougany, a non seulement encouragé les bénéficiaires mais surtout donné les orientations nécessaires en vue de leur permettre de bien avancer dans leurs initiatives : « *Nous sommes là pour vous orienter et vous accompagner, parce que le ministère est en train de devenir l'entreprise des entrepreneurs. Vous pouvez continuer à compter sur nous. Nous vous souhaitons plein succès et nous resterons toujours à vos côtés pour vous accompagner, chaque fois que vous avez besoin de nous, les structures habilitées pour vous orienter sont là.* »

Firmin Oyé

COOPÉRATION

La Libye fait un don de tracteurs au gouvernement congolais

Les dix-sept tracteurs remis par l'État libyen au ministère de l'Agriculture et de l'Élevage permettront d'aménager les champs de différents sites de production agricole. L'objectif est d'améliorer le rendement et d'assurer la sécurité alimentaire.

Réceptionné le 27 décembre par le ministre des Affaires étrangères, Basile Koukébé, le présent a été ensuite remis au patron du département concerné, Rigobert Maboundou. « *Vous savez tous que notre pays a connu une nouvelle révolution. La nouvelle politique adoptée consiste à raffermir nos liens avec les*

pays du monde entier, notamment le continent africain, pour des intérêts communs. Ainsi, le gouvernement libyen a décidé d'octroyer ces tracteurs agricoles au Congo en vue d'accompagner l'aménagement des terres », a déclaré le représentant de la Libye.

Le ministre congolais des Affaires étrangères a, pour sa part, assuré du bon usage du matériel. Il a lui aussi souhaité la continuité dans les relations de coopération existant entre les deux États, malgré les changements politiques intervenus après le départ du colonel Mouammar Kadhafi. « *Vous avez réaffirmé*

ici l'engagement de votre gouvernement à poursuivre les excellentes relations que nos deux pays ont toujours entretenues », a-t-il déclaré, ajoutant que les efforts déployés par les autorités libyennes contribuaient à la construction de l'unité africaine et à la promotion des relations bilatérales.

Rappelons que le ministère de l'Agriculture et de l'Élevage a récemment reçu en dotation du gouvernement, via la délégation générale aux grands travaux, des véhicules pour faciliter les déplacements de ses agents.

Lopelle Mboussa Gassia

NOUVEAU CODE DES MARCHÉS PUBLICS

Une trentaine d'exemplaires remis à la Cour constitutionnelle

L'Autorité de régulation des marchés publics (ARMP) a répondu favorablement à la requête de la Cour constitutionnelle en lui remettant une trentaine d'exemplaires du nouveau code des marchés publics. Les documents sont installés dans la bibliothèque de l'institution qui en a fait la demande.

Le directeur général de l'ARMP, David-Martin Obami, a remis le 24 décembre à Brazzaville le don au président de la Cour constitutionnelle, qui s'est satisfait de la promptitude de l'ARMP à répondre à sa sollicitation.

En effet, quelques étudiants ayant l'habitude de fréquenter la bibliothèque de ladite juridiction avaient émis le souhait de voir le lieu doté du nouveau code des marchés publics. Ce document leur serait bénéfique pour leurs travaux de recherche. À travers cette action, l'ARMP a contribué à enrichir la bibliothèque qui était en manque de ce document. C'était l'opportunité aussi de vulgariser les règles des procédures relatives aux marchés publics à travers ces manuels. Cela s'inscrit dans le cadre de ses missions de régulation, de

suivi et d'évaluation. Ainsi, la Cour constitutionnelle pourrait de son côté mener à bien sa mission puisqu'elle utilise les fonds publics. Le document expose les nouvelles règles de gouvernance et d'orthodoxie financière.

Notons que la Cour constitutionnelle est l'organe régulateur de l'activité des pouvoirs publics. Elle assure à travers ses missions de contrôle la protection des libertés et des droits fondamentaux du citoyen.

Nancy-France Loutoumba

CROIX-ROUGE CONGOLAISE

La mise en œuvre de stratégies novatrices se précise

Les lignes directrices du document relatif à la redynamisation du conseil départemental de la Croix-Rouge de Brazzaville seront soumises aux conseillers pour adoption et validation.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan quinquennal de développement, qui débouchera sur des mesures de gestion responsable dans l'intérêt de la société, une session inaugurale du conseil départemental s'est tenue à Brazzaville. L'objectif est de renforcer les capacités de cette structure et de la doter des fondamentaux utiles et nécessaires pour un meilleur fonctionnement. « Nous avons donc trois opportunités aujourd'hui qui devraient nous permettre de travailler rigoureusement, de manifester toute notre expertise pour que ces examens portent le label commun du conseil départemental de Brazzaville et permettent une action qui se passe hors du désordre, qui soit porteuse de rationalité et qui puisse nous faire espérer des résultats », a rappelé le président de la Croix-Rouge congolaise, Sédar Christian Ndinga, lors de son mot d'ouverture. Le président du conseil départemental, Innocent Jean Roger Malanda, a, quant à lui, axé son intervention sur la contribution de tous qu'il a vivement sollicitée pour bâtir ensemble ce chantier de redynamisation du conseil départemental de Brazzaville. « Il s'agit d'un exercice noble et exaltant, qui va devoir nous amener à planifier nos programmes », a-t-il dit.

Le regard prospectif des conseillers consistera à conduire le conseil départemental de la Croix-Rouge congolaise de Brazzaville vers de nouveaux horizons en mettant en exergue la richesse de la coopération, le plaidoyer, le développement institutionnel, organisationnel et financier des branches locales.

Guillaume Ondzé

ASSOCIATION DES ANCIENS ENFANTS
DE TROUPE DU CONGO
Bureau Exécutif National
Secrétaire Général

Message de vœux du président de l'Association des Anciens enfants de troupe du Congo

À l'occasion du nouvel an, le président du bureau exécutif national de l'Association des anciens enfants de troupe du Congo (AET) a le plaisir réel d'adresser à tous les membres honoraires, aux membres d'honneur ainsi qu'à toute la communauté des anciens enfants de troupe, ses vœux de bonheur, de santé et de solidarité sur ce chemin qu'ils font ensemble vers plus de fraternité.

Bonne et heureuse année 2014 !

Le Président,
AET Ambrrose MOPENZA

NextCom Congo
APPLICATIONS METIERS

VOTRE PARTENAIRE PRIVILÉGIÉ

Production
Comptabilité
Logistique
Finance
GRH
Achat...

Solutions axées sur les RÉSULTATS

www.nextcom-congo.com
Contact : + 242 068 60 62 96

SAP sage ORACLE

Canon

BUROTOP IRIS www.burotop.com

Promo de Décembre en consos Canon

Toner CEXV 18 pour Canon IR1018/IR1020/IR1022/IR1024
à 19 500 FCFA

Toner CEXV 5 pour Canon IR1600/IR1610/IR2000/IR2010
à 29 900 FCFA

Toner CEXV 7 pour Canon IR1210/IR1230/IR1330/IR1370/IR1510/IR1530/IR1570
à 8 950 FCFA

Prix HT, paiement au comptant, ne concerne pas les clients à terme, dans la limite de 1 pièce par client.

BRAZZAVILLE: 4 Avenue FOCH, Centre ville - Tel: 05 5777 888 - 06 669 60 60
POINTE-NOIRE: Avenue Moe Katt Matou - après Rond Point Kassai - Tel: 04 453 53 53 - 06 958 87 88

Assurances et Réassurances du Congo

40^{ème} ANNIVERSAIRE 1973 - 2013

40 ans d'Assurance d'Expérience d'Investissements dans l'économie congolaise

Soyez rassurés, vous êtes bien assurés

Assurances et Réassurances du Congo
A Brazzaville : 222 01 48 87 - A Pointe-Noire : 222 04 12 06 - Et chez tous nos agents généraux

Entreprise régie par le code CIMA

Soyons fiers de ce que nous avons bâti ensemble

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

Les syndicats des télécommunications dénoncent les mauvaises manœuvres de l'administration

Dans la perspective des élections professionnelles qui pointent à l'horizon, les bureaux des sections syndicales du Syndicat libre des postes et télécommunications et du Syndicat des travailleurs des télécommunications, réunis le 27 décembre à Brazzaville, ont rendu publique une déclaration dans laquelle elles ont mis en garde leur administration qui met en place des mécanismes pour des élections peu transparentes et non crédibles. Elles reprochent à l'administration d'avoir confisqué la note de service demandant aux syndicats de déposer les listes des candidats avant le 24 décembre 2013. À cela s'ajoutent d'autres manœuvres obscures de l'administration liées à la violation flagrante du code du travail et à l'implication partielle de la direction départementale du Travail dans l'organisation d'une mascarade d'élection.

Ainsi, les sections de ces deux syndicats demandent au ministère du Travail et de la Sécurité sociale, à la direction générale du Travail, ainsi qu'à la Commission nationale du dialogue social, de prendre leur responsabilité pour annuler purement et simplement le scrutin professionnel au niveau de Congo Télécom.

De même, ces deux sections syndicales appellent les militants et l'ensemble du personnel de ne pas participer à ce vote. Dans ces conditions, ont affirmé les responsables de ces deux sections syndicales, l'administration de Congo Télécom, responsable de cette désorganisation, en subira toutes les conséquences.

Roger Ngombé

FORCES ARMÉES CONGOLAISES

Un ultime hommage au sergent Rufin Juif Ngali mort en RCA

Déployé à l'intérieur de la République centrafricaine (RCA), à environ 350 km de Bangui, dans la localité de Bossangoa, le sergent Rufin Juif Ngali est tombé au champ d'honneur le 22 décembre en accomplissant une mission de paix. Il a été inhumé le 28 décembre à Brazzaville, au cimetière du centre-ville en présence de ses frères d'armes.

Haut commandement militaire des Forces armées congolaises (FAC), officiers, sous-officiers, hommes de rangs, anciens frères d'armes du groupement paracommando, ainsi que la délégation de la Force multinationale de l'Afrique centrale, ont honoré la mémoire du disparu en présence de sa famille. Il était 11h 40 quand le lieutenant Gancy Dayace commence à lire l'oraison funèbre. Pour ses frères d'armes, la mort vient d'affliger leur cœur en arrachant le sergent Ngali. L'un de ses frères, Bruno Blaise Bangauld, a indiqué que la mort de ce soldat était une perte pour la famille. « Nous avons déjà cinq militaires tombés au champ d'honneur, cela nous choque. Je souhaite que le Congo n'envoie plus ses troupes en RCA, car la mort de ces militaires est une perte non seulement pour leur famille mais également pour la République », a-t-il recommandé.

Le sergent Juif Rufin Ngali est né le 29 juillet 1979 à Mpouya, dans le département du Pool. Il fait ses études primaires dans cette même localité, et obtient le certificat d'étude primaire élémentaire. Il est admis au collège technique 5-Février à Brazzaville et obtient le brevet d'études techniques.

En 1998, il est recruté au centre de formation de l'unité commando à Brazzaville. Il souscrit alors un engagement volontaire

dans les FAC. Après la formation commune de base au centre de l'unité commando à l'académie militaire Marien-Ngouabi et au centre de formation commando de Bilolo, les prouesses montrées pendant cette formation de base et ses qualités physiques au-dessus de la moyenne ont révélé un bon soldat, ame-

dre de la Force multinationale de la Cémac, déployée en RCA. Du 22 novembre au 3 décembre 2004, le caporal Ngali a suivi l'instruction opérationnelle préparatoire pour la force Cémac. Il est décoré de la médaille commémorative de la Cémac en RCA.

En 2009, il obtint le certificat d'aptitude



Le chef d'état-major des Fac, au premier plan, rendant hommage au sergent Juif Ngali

nant les autorités à l'affecter au groupement paracommando.

Le premier avril 2004, il est nommé caporal. Au cours de la même année, le caporal Juif Rufin Ngali bénéficie de la confiance du commandement pour accomplir une mission de paix le 24 décembre dans le ca-

technique n°2 au centre d'instruction de Loutété. Il est alors nommé sergent. Infatigable au service, le sergent Ngali a été désigné le 15 septembre 2013 pour accomplir la mission de paix en RCA où il trouvera la mort. Il laisse une veuve et deux enfants.

Josiane Mambou-Loukoula

IMEX BLISS PHARMA, filiale pharmaceutique du groupe IMEX recherche pour son bureau situé à Pointe - Noire,

1- Directeur des Affaires Réglementaires Afrique,

Vous assurez l'ensemble des activités réglementaires pour toutes les gammes de médicaments commercialisés sur la région Afrique subsaharienne francophone.

Vous êtes responsable de l'enregistrement des dossiers d'AMM et de la maintenance des dossiers auprès des différentes instances sur l'ensemble des pays de la région.

Vous avez également la charge de contrôler les opérations de communication sur le plan réglementaire menées par le laboratoire sur la région (conformité des messages sur tous supports marketing).

Vous êtes conseil et support réglementaire pour l'ensemble des services.

PROFIL

Docteur en Pharmacie, ayant idéalement complété votre formation par un Master en Affaires Réglementaires, vous justifiez d'au moins deux ans d'expérience dans des fonctions similaires.

Vous maîtrisez les procédures d'enregistrement sur la région Afrique subsaharienne francophone.

Votre autonomie, votre ouverture d'esprit et votre rigueur vous permettront de réussir à ce poste.

Vous maîtrisez l'anglais et êtes habitué(e) à travailler au sein d'environnements structurés et exigeants

Missions au siège du Groupe & filiales

dans la sous région sont à prévoir.

Poste basé à Pointe-Noire.

contact@imex-group.fr

2 - Un Assistant paie/RH, missions :

- Effectuer toutes les tâches inhérentes à la production des payes : collecte des informations, suivi des dossiers, production, traitement et contrôle.

- Assurer la gestion courante des dossiers du personnel (déclarations, soldes de tout compte, maladies, accidents de travail...).

- Suivre l'ensemble des procédures disciplinaires (mises en demeure, convocations, préparation du dossier avant entretien préalable).

- Embaucher, créer et classer les dossiers salariés : Etablissement des contrats de travail, saisie et suivi, visites médicales...

- Appliquer les procédures définies par la société IPA Services et la Direction Administrative et Financière du Groupe IMEX.

PROFIL

De niveau Bac + 2 RH, Paie ou assistantat, vous êtes reconnu(e) pour votre investissement et votre implication.

Expérience en production de paye exigée, nombre de paies entre 100 et 300 personnes

Doté d'une aisance relationnelle, vous savez vous organiser, travailler en autonomie et en équipe.

Capacités rédactionnelles et maîtrise de l'outil informatique SAGE paie exigée.

Poste basé à Pointe-Noire.

contact@imex-group.fr

COMMUNIQUÉ

Dans le cadre du reversement des comptables agréés CEMAC dans la catégorie des experts comptables, il est organisé une deuxième session de formation obligatoire à l'endroit des comptables ayant déposé leurs dossiers d'agrément à la Direction Générale des Impôts et des Domaines.

Cette formation se tiendra du 16 au 19 janvier 2014 à Dolisie. Elle sera animée par monsieur Ludovic NGATSE, Expert-comptable diplômé, agréé CEMAC n°EC 144.

Tous les comptables n'ayant pas encore suivi cette formation et ceux qui n'avaient pris part qu'à une des deux séances de la première session organisée en juin 2013 à Brazzaville puis à Pointe-Noire, sont conviés à y participer.

La participation financière aux frais de chacun est requise dans les meilleurs délais.

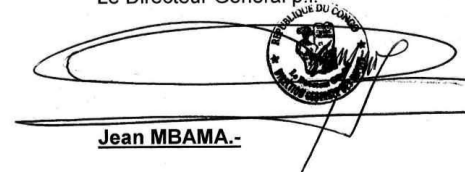
Pour tous renseignements, contactez monsieur Juslain MVOUSSA.

Tél : 05 536 41 41 / 04 044 96 96

E-mail : jumvoussa@yahoo.fr

Fait à Brazzaville, le 24 DEC 2013

Le Directeur Général p.i


Jean MBAMA-

CENTRAFRIQUE

Deux policiers congolais tués dans un affrontement

Dans la nuit du 26 au 27 décembre, deux éléments de la force africaine, la Misca, ont été tués en plein centre-ville de Bangui lors d'échanges de tirs. Les heurts se sont déroulés non loin du palais présidentiel et du camp militaire où réside le président de transition, Michel Djotodia, protégé par sa garde présidentielle, essentiellement composée de miliciens issus de l'ex-Séléka.

Les échanges de tirs ont débuté alors que les policiers congolais tentaient de désarmer un milicien ivre. « On ne sait pas qui est cet homme saoul. Tout ce que l'on sait, c'est qu'il y a eu des tirs près du camp de Roux et que la garde présidentielle a répliqué comme elle le devait dans cette zone stratégique. C'est un problème de coordination entre la Misca et notre état-major », assure Guy-Simplice Kodégé, le porte-parole du président. Ces explications n'ont pas satisfait la Misca qui, par la voie de sa hiérarchie, a promis désormais de faire « pleinement usage du droit à la

légitime défense ». Haussant le ton, le nouveau chef de la Misca, le général Jean-Marie Mokoko a déclaré : « Nos éléments ont été attaqués par des Séléka réguliers. C'est inadmissible, et nous ne l'admettrons pas. »

À Bangui, les tueries se sont multipliées depuis le 5 décembre, impliquant aussi bien la Séléka et les anti-balakas, le groupe armé chrétien, que les civils de l'une ou l'autre communauté. Le 26 décembre, un charnier contenant une trentaine de cadavres a été découvert au nord de Bangui. L'ONU et la Croix-Rouge parlent d'au moins un millier de morts pendant cette période.

Depuis que des violences interconfessionnelles ont éclaté en Centrafrique, près de 710 000 déplacés ont été comptabilisés sur tout le territoire, dont 214 000 à Bangui et 40 000 à Bossangoa, selon les chiffres du Haut-Commissariat de l'ONU pour les réfugiés (HCR) publiés le 24 décembre. Mais d'après un porte-parole du HCR à Genève, Adrian Edwards, ces chiffres sont désormais en dessous de la réalité, et ils

« sont en train de monter encore ». L'archevêque de Bangui, Mgr Dieudonné Nzapalainga, et l'imam Omar Kobine Layama ont appelé l'ONU à déployer de toute urgence une force de maintien de la paix. « La Centrafrique reste au bord d'une guerre aux aspects religieux, et nous craignons que faute d'une réponse internationale plus importante, notre pays ne soit condamné aux ténèbres », ont-ils prévenu de nouveau.

Le président français, François Hollande, qui s'est entretenu avec le Secrétaire général des Nations unies, Ban Ki-moon, a demandé à ce que l'ONU « joue un rôle plus important encore dans la période de transition en Centrafrique ». Il a d'abord remercié l'organisation d'avoir encouragé le déploiement de forces de la Misca. Selon des diplomates, Ban Ki-moon pourrait envoyer une force de maintien de la paix « d'urgence », dont les effectifs seraient prélevés sur d'autres missions pour aider les troupes françaises et africaines à contenir les violences.

Yvette-Reine Nzaba

MALI

L'ex-président Amadou Toumani Touré accusé de haute trahison

Le gouvernement malien a saisi le 27 décembre 2013 l'Assemblée nationale, où siège la Haute Cour de justice, pour juger l'ancien président du Mali. Amadou Toumani Touré (ATT) est accusé d'avoir violé son serment en « facilitant la pénétration et l'installation des forces étrangères sur le territoire national, en ne leur opposant aucune résistance ». Le communiqué du gouvernement poursuit en indiquant qu'il est également accusé d'avoir « détruit l'outil de défense ». Il sera poursuivi aussi d'avoir participé à la démoralisation de l'armée.

Au lendemain du renversement de son régime par une junte militaire alors dirigée par le capitaine

Amadou Haya Sanogo, des voix ne cessent de s'élever pour plaider en faveur du retour au Mali du président ATT réfugié à Dakar au Sénégal. Des démarches discrètes ont été entreprises depuis le mois de novembre dans le but de préparer le retour au pays du général Amadou Toumani Touré. Selon certaines sources, des leaders religieux se sont impliqués pour baliser le chemin afin que l'ancien chef de l'État, longtemps adulé des populations, revienne vivre paisiblement sa retraite politique dans son pays, retrouver ses parents et plus proches amis.

De nombreux observateurs voient en l'ancien président un potentiel acteur important du

processus de réconciliation nationale. L'homme possède, en effet, une expertise certaine dans la question du nord. « Pour avoir joué un rôle majeur dans la libération des otages, pour avoir sillonné les coins et recoins les plus reculés du pays et notamment le septentrion, ATT a son mot à dire, sa pierre à apporter aux autorités actuelles pour accélérer la pacification du pays », analysent certains observateurs.

Rappelons qu'après avoir été renversé, l'ex-président malien avait reçu les offres de plusieurs chefs d'État africains pour un exil doré, mais avait porté son choix sur la capitale sénégalaise.

Yvette-Reine Nzaba

BRÈVES DU MONDE

Russie : l'inventeur du fusil Kalachnikov mort à 94 ans

Le Russe Mikhaïl Kalachnikov, inventeur du fusil d'assaut AK-47, est mort le 23 décembre à Ijevsk, la capitale de la région Oudmourie, à 1 300 kilomètres de Moscou en Russie. Il a été enterré le 27 décembre dans son pays. L'arme inventée par cet ancien militaire soviétique est la plus répandue sur la planète et alimente des nombreux conflits et violences qui minent l'Afrique. Kalachnikov avait commencé à mettre au point son fusil d'assaut AK-47 en 1947, alors qu'il se remettait d'une blessure reçue pendant la Seconde Guerre mondiale. Cette arme meurtrière est répandue pour sa simplicité et sa fiabilité. « J'ai fabriqué des armes dans le but de défendre notre société », se défendait l'inventeur face à ses détracteurs.

Égypte : plus de 260 Frères musulmans aux arrêts

Après la désignation de la confrérie des Frères musulmans comme « organisation terroriste », les autorités égyptiennes n'ont pas lésiné sur les moyens pour donner suite à leur idée. Elles ont réprimé de la manière forte les manifestations de protestation organisées dans plusieurs villes du pays par cette confrérie. Selon un dernier bilan donné par le ministère de l'Intérieur, 265 « éléments des Frères musulmans » ont été arrêtés à travers le pays et trois personnes mortes à l'issue des manifestations.

Espace : un Sud-Africain noir prochainement dans l'espace

Mandla Maseko, un jeune DJ sud-africain de 25 ans pourra être le premier Noir africain à voyager dans l'espace. Il fait partie de 23 finalistes du concours Space Academy Lynx Appolo qui a permis à plus d'un million de jeunes du monde entier de tenter leur chance pour un voyage dans l'espace en 2015. Le Sud-africain, déjà surnommé « space boy », a été élu parmi les 23 heureux gagnants. Si tout se passe bien, il devrait, dans un peu plus d'une année, prendre place à bord de la navette Lynx Mark II. Il sera le premier Africain noir à faire un tel voyage.

Côte d'Ivoire : les camarades de Gbagbo veulent un report du recensement

Le Front populaire ivoirien (FPI), parti de l'ex-président ivoirien, a manifesté son opposition au projet de recensement de la population en Côte d'Ivoire. Jugeant l'opération inopportune, le parti de Laurent Gbagbo a, dans un communiqué publié le 26 décembre, demandé au gouvernement de la différer. « Est-il sain et correct de vouloir mener une opération de recensement fiable dans un pays où des milliers de nationaux ont été contraints à l'exil ? », s'est interrogé le parti, qui a évoqué une attitude de méfiance, pensant au recensement qui devrait logiquement suivre ce dénombrement.

AFRIQUE CENTRALE

Cémac : une croissance de 5,3% en 2014

La Banque des États de l'Afrique centrale (Béac) prévoit un taux de croissance économique autour de 5,3% en 2014 dans la zone de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (Cémac) contre 2,6% en 2013. Pour la Béac, 2014 devrait être marquée par une amélioration de la conjoncture économique dans la région grâce à la hausse de la production pétrolière et des activités du secteur non pétrolier.

Cameroun : EDF s'intéresse à la reprise de la Sonel

Le Groupe Électricité de France (EDF) pourrait s'associer au fonds d'investissement britannique Actis pour le rachat de 51% des actifs de la Société nationale d'électricité du Cameroun (Sonel) détenus depuis 2001 par le groupe américain AES Corporation.

Centrafrique : le matériel militaire français arrive à Bangui

La France a accéléré, depuis quelques jours, le transbordement de son matériel militaire arrivé depuis plus d'un mois au port de Douala vers l'aéroport international de Bangui, en Centrafrique.

Un quatrième contingent de l'armée française est arrivé il y a plus d'une semaine à Douala à bord du navire BPC Dixmude pour renforcer l'opération Sangaris, destinée à la sécurisation de la Centrafrique en proie à des massacres, ce qui nécessite un renforcement des troupes et des moyens logistiques.

Les contingents marocains et congolais sont arrivés en renfort, alors que, sur le terrain, des soldats burundais et tchadiens de la Misca se sont affrontés en début de semaine.

Tchad-Cameroun : financement de l'étude d'interconnexion des réseaux électriques

Un accord de prêt d'un montant de 934,6 millions de FCFA a été signé entre le Cameroun et le Fonds africain de développement (FAD). Il est destiné au financement partiel de l'étude d'interconnexion des réseaux électriques du Cameroun et du Tchad.

La rédaction



TerraTech
Le monde de l'informatique



Acer Aspire E1-530
Intel® Processeur 1.8GHz
Ecran HD Led 15.6
2GB DDR3 Memoire
500GB Disque Dur
6-Cell Li-ion Battery



Avenue Alphonse Fondere – Immeuble C.N.S.S
Rond Point City – Rez-Chaussée. Congo-Brazzaville
Tel: 00242 06 8813434 – 00242 053813434
Email: info@terratech-cg.com

+



235.000 H.T



Compte-rendu du Conseil des Ministres du samedi 28 décembre 2013

Ce samedi 28 décembre 2013, au Palais du Peuple, Son Excellence Denis Sassou-Nguesso, Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, a présidé une réunion du Conseil des Ministres qui avait à son ordre du jour principalement trois affaires. Trois affaires présentées respectivement par :

-M. Florent Ntsiba, Ministre d'Etat, Ministre du Travail et de la Sécurité sociale ;

-M. Rodolphe Adada, Ministre d'Etat, Ministre des Transports, de l'Aviation civile et de la Marine marchande ;

- M. Bruno Jean Richard Itoua, Ministre de la Recherche scientifique et de l'Innovation technologique.

1. Intervenant le premier, M. Florent Ntsiba, Ministre d'Etat, Ministre du Travail et de la Sécurité sociale, a soumis aux membres du Conseil deux projets de loi, l'un portant dissolution de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS), l'autre portant création de la Caisse des Risques Professionnels et des Pensions des travailleurs du secteur privé, en sigle CRPP.

La dissolution de la CNSS - organisme emblématique, s'il en est un, dans l'espace public national - correspond au besoin de modernisation de notre système de sécurité sociale. Elle obéit à l'urgence de l'amélioration de ses performances, à l'extension de son champ d'application dans un contexte en mutation et à la mise en place d'une gamme variée et adaptée de prestations sociales.

Le tout, conformément aux prescriptions de la loi N° 31-2011 du 15 juillet 2011 et de la loi N° 18-2012 du 22 août 2012, lesquelles lois instituent respectivement le système de sécurité sociale dans notre pays et le régime des risques professionnels et des pensions des travailleurs du secteur privé.

La Caisse Nationale de Sécurité Sociale dissoute, les prestations en faveur des agents contractuels de l'Etat, initialement assurées par elle, mais aussi les prestations en faveur de la famille et les prestations de santé ainsi que les activités connexes, respectivement y afférentes, seront toutes transférées aux nouveaux organismes de sécurité sociale. Ceux-ci seront mis en place dans les plus brefs délais, avec l'appui du Bureau International du Travail (BIT).

De la même manière, la gestion du ré-

gime des risques professionnels et des travailleurs relevant du secteur privé - objet de second projet de loi introduit par le Ministre d'Etat Florent Ntsiba - sera, elle aussi, confiée à un nouvel organisme de sécurité sociale, à savoir, la Caisse des Risques Professionnels et des Pensions des travailleurs du secteur privé, CRPP.

La CRPP reprend non seulement l'actif et le passif de la CNSS, mais aussi les droits, obligations et sujétions inhérentes à la branche des risques professionnels, d'une part, et à la branche des pensions des travailleurs du secteur privé, d'autre part.

Il convient de souligner que les différents personnels de la CNSS, sans exception, seront tous reversés dans les différents organismes de sécurité sociale en gestation.

En attendant, la CNSS continue, à titre transitoire, d'assurer l'application des dispositions définies par la nouvelle loi. Elle continue également de gérer l'action socio-familiale et l'action sanitaire jusqu'à la mise en place effective du régime de l'assurance maladie universelle ainsi que du régime de la famille et de l'enfance en difficulté. Après un large échange d'opinions, les membres du Conseil ont, de manière unanime, adopté les deux projets de loi portés par le Ministre d'Etat Florent Ntsiba.

2. Le Ministre d'Etat, Ministre des Transports, de l'Aviation civile et de la Marine marchande, M. Rodolphe Adada, a soumis à l'examen des membres du Conseil quatre (4) projets de décret :

-le 1^{er} portant organisation des services de recherche et de sauvetage des aéronefs et navires civils en détresse ;

-le 2^e fixant les conditions de survol du territoire congolais par les aéronefs étrangers ainsi que les conditions de leur atterrissage ;

-le 3^e fixant les catégories de transporteurs aériens bénéficiaires des autorisations d'exploitation des services aériens internationaux ;

-enfin, le 4^e fixant les conditions de recrutement, de nomination et de révocation des inspecteurs de l'aviation civile.

Ces textes visent essentiellement à moderniser la réglementation congolaise en matière de navigation aé-

rienne et à combler un vide juridique couvert jusqu'ici par une pratique mûre par le seul bon sens. Un vide qui était devenu une source potentielle de conflits de compétences.

De la nouvelle réglementation, on peut retenir qu'en temps de paix, tout aéronef ou navire civil et leurs occupants, se trouvant en détresse sur le territoire national et dans les zones où s'étend la responsabilité de la République du Congo, bénéficie des services de recherche et de sauvetage, quels que soient son Etat d'immatriculation et la nationalité de ses occupants.

Les lois et règlements en vigueur en République du Congo en matière d'aviation civile sont applicables aux aéronefs étrangers se trouvant dans l'espace aérien congolais ou à l'intérieur du territoire national pour escale technique ou commercial.

Quant au droit de survol du territoire national et au droit d'atterrissage sur nos aéroports et aérodromes, il est accordé à tout aéronef immatriculé dans un Etat membre de l'organisation de l'aviation civile internationale ou immatriculé par une organisation internationale, à l'exception, bien évidemment, des aéronefs d'Etat et des aéronefs employés pour les services aériens internationaux qui ne peuvent se prévaloir d'accords particuliers signés avec la République du Congo.

3. Après un tour de table, nourri d'échanges fructueux et enrichi par de pertinents amendements, les membres du Conseil ont, toujours de manière unanime, adopté les quatre projets de décret introduits par le Ministre d'Etat Rodolphe Adada.

4. Le Ministre de la Recherche scientifique et de l'Innovation technologique, M. Bruno Jean Richard Itoua, a soumis à l'appréciation des membres du Gouvernement un projet de décret portant autorisation de création d'une société anonyme de recherche et de technologie pharmaceutique.

Fruit du partenariat, mutuellement avantageux, entre le Vietnam et le Congo, impliquant un heureux transfert de technologie et bénéficiant d'un capital initial de 600.000.000 F CFA, avec un chiffre d'affaires prévisionnel de près de 300.000.000 F CFA, la So-

ciété de Recherche et de Technologie Pharmaceutique aura pour missions principales de :

-produire et vendre les médicaments antipaludiques, principalement ;

-étendre les essais de plantation de l'Artémisia Annu L et encourager sa culture sur l'ensemble du territoire national ;

-implanter des laboratoires d'extraction et de transformation de l'Artémisia Annu L, en vue de la production locale des matières premières indispensables à la fabrication des médicaments de grande consommation contre le paludisme et la malaria.

Faisant écho aux engagements plus solennels du Président de la République sur la couverture sanitaire universelle des populations et prolongeant les efforts du Gouvernement, notamment pour garantir la gratuité des soins antipaludiques chez la femme enceinte et chez l'enfant de 0 à 5 ans, la création de la Société de Recherche et de Technologie Pharmaceutique constitue indiscutablement un palier important dans la résolution du problème majeur de santé publique qu'est le paludisme.

Enrichi de quelques amendements, aussi pertinents que judicieux, le projet de décret introduit par le Ministre Bruno Jean Richard Itoua a lui aussi été adopté à l'unanimité.

5. Les membres du Conseil ont ensuite suivi une communication du Ministre de la Santé et de la Population, M. François Ibovi, sur l'épidémie de rage canine, avec transmission à l'homme, qui sévit dans le département de Pointe-Noire depuis le mois d'août dernier et qui a déjà causé la mort d'une quinzaine de personnes.

Les investigations menées par le laboratoire vétérinaire de Brazzaville, mais aussi par le laboratoire de référence de Johannesburg, en Afrique du Sud, ont révélé la présence du virus rabique, vecteur de la rage.

Le Ministre de la Santé et de la Population a annoncé la mise en place d'un plan de riposte face à l'épidémie, appuyé par les autorités du département de Pointe-Noire, en partenariat avec l'OMS et l'Unicef.

Face à la gravité de la situation, à l'urgence de vite endiguer la progression du fléau, Son Excellence Monsieur le

Président de la République a ordonné que soit rapidement mis en place un Comité interministériel, sous l'autorité du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation, impliquant, outre le Ministre de la Santé et de la Population, le Ministre en charge de l'Elevage.

Ce Comité devra agir sans délai, notamment par la mobilisation sociale, par l'information et la protection de la population. Ainsi, les propriétaires des chiens domestiques ou chiens de compagnie sont instamment priés de les faire vacciner et de les avoir auprès d'eux, dans leurs parcelles, plutôt que de les laisser divaguer dans la nature. Les chiens errants, pouvant constituer, dans le contexte actuel, un danger de santé publique, ils s'exposent à la capture par les forces de police.

6. Enfin, jetant un regard rétrospectif sur l'année 2013 qui s'achève, le Président de la République s'est félicité des performances louables et des avancées significatives réalisées par notre économie au cours des derniers mois, plaçant ainsi notre pays dans le peloton de tête sur le continent.

Le Président de la République a ensuite invité les membres du Gouvernement à entretenir dans le pays un véritable élan patriotique pour l'émergence du Congo, à préserver le caractère sacré du patrimoine de la Nation, à protéger de toute spoliation et de toute aliénation les biens immobiliers de l'Etat. Au risque d'encourir de graves sanctions, quel qu'en soit l'auteur.

Puis, il a réitéré sa volonté d'agir, avec encore plus de rigueur, dans le contrôle de l'action gouvernementale au cours de l'année 2014. Une année qui sera pour notre peuple, à la fois, celle de nouveaux défis et celle de nouveaux espoirs.

Commencé à 10h, le Conseil des Ministres de ce jour, le tout dernier de l'année 2013, a pris fin à 13h.

Fait à Brazzaville, le 28 décembre 2013

Le Ministre de la Culture et des Arts, assurant l'intérim du Ministre de la Communication, Chargé des Relations avec le Parlement, Porte-parole du Gouvernement.

Jean-Claude GAKOSSO



AMIC Télécom
Fournisseur d'accès Internet

Installez l'internet + un routeur Wifi à
149,000 FCFA gagnez 1 mois gratuit
de connexion haut débit de 512 Kbps.

Direction Général Immeuble CNSS / 1er étage Brazzaville - Congo
Tel: 05 545 07 60 / 06 950 53 02 / 06 888 81 81 / 01 888 81 81
Email: Support@amc-telecom.com

Impact de la pression de l'urbanisation sur le développement du secteur agricole au Congo Brazzaville

Par Dieudonné Koguyagda,
Représentant de la FAO en République du Congo

La république du Congo couvre une superficie totale de 342 000 km². Pays largement forestier (entre 50 et 60 % du territoire selon plusieurs sources), le Congo est partagé en trois grandes zones : le Nord incluant la cuvette du fleuve Congo, les plateaux du Centre et le Sud caractérisé par les plaines du Niari, les massifs et collines du Chaillu et le rivage océanique.

Le Congo est un pays à fort potentiel agricole. Ce secteur représente environ 6% du PIB et ne contribue cependant que pour 1 à 2 % dans les exportations du pays malgré une bonne pluviométrie estimée à plus de 1200 mm/an et un vaste réseau hydrographique organisé autour de deux bassins principaux : le bassin du Congo constitué du fleuve Congo et de ses affluents et le bassin du Kouilou-Niari constitué du fleuve Kouilou-Niari et de ses affluents. Le pays dispose de près de 10 millions d'hectares de terres arables dont seulement près de 2 à 3 % sont exploitées¹. La production vivrière qui occupe la grande majorité des terres cultivées est inférieure à la demande intérieure. Ce déficit oblige l'Etat à importer les denrées alimentaires à hauteur de 30 % du total annuel des importations pour une valeur moyenne de 100 milliards de FCFA.

La dynamisation du secteur agricole doit permettre au pays de satisfaire les besoins alimentaires de sa population, de réduire la dépendance vis-à-vis des importations et de se constituer, dans le cadre du programme de diversification économique, une nouvelle source de revenus. Cependant, les activités rurales et particulièrement agricole y sont extrêmement limitées au regard de l'importance du potentiel naturel décrit ci-haut.

Le Congo est un pays à dominante urbaine puisque près de 60 % de la population (4 millions) est concentrée dans les villes dont les deux plus grandes sont Brazzaville et Pointe-Noire. Ces deux villes regorgent à elles seules plus de 50% de la population nationale. Cette concentration de la population en milieu urbain montre jusqu'à quel point les enjeux fonciers sont plus importants autour des villes que dans le reste du pays, même si l'aménagement de grands projets agricoles, notamment dans les départements du Niari et de la Sangha, entraînent des changements dans l'économie rurale et donc dans les rapports avec la terre.

L'importance des enjeux observés autour de la question foncière, de sa gestion rationnelle et efficace en milieu urbain au Congo ne sont pas spécifiques à ce pays. En effet, la gestion du domaine foncier en Afrique centrale n'échappe pas au problème du conflit permanent entre le droit législatif et les droits coutumiers oraux, entre la pratique des populations et la volonté du pouvoir. La diversité des coutumes et des intervenants dans le foncier rend l'unification des règles de gouvernance assez ardue.

Le constat d'une pauvreté persistante et d'inégalités croissantes dans les sociétés rurales des pays du Sud, mais aussi la multiplication des conflits enracinés dans la question foncière, dans

des milieux confrontés aux phénomènes de mobilité des populations entre villes et campagnes, ont provoqué depuis quelques années un regain d'intérêt pour la question foncière. L'accès à la terre est dorénavant posé comme un élément incontournable de nombreuses politiques de réduction de la pauvreté et la question foncière est redevenue un enjeu majeur pour les institutions internationales et la recherche orientée vers le développement durable des pays du Sud 2.

Ainsi, au regard de ce qui précède, la Commission de l'Union Africaine (CUA), la Commission Economique pour l'Afrique (CEA) et la Banque africaine de Développement (BAD) 3 ont unis leurs efforts en 2006, dans le cadre d'une initiative désormais connue sous le nom d'Initiative conjointe sur les politiques foncières en Afrique. L'objectif de cette initiative était de travailler sur les problèmes et enjeux relatifs aux politiques foncières en Afrique, dans la perspective du développement d'un cadre visant le renforcement des droits fonciers, l'accroissement de la productivité et l'amélioration des conditions de vie.

Après une série de réflexions, d'études régionales, de consultations et de débats impliquant, à différents niveaux, une grande diversité d'acteurs à travers le continent africain, et auxquels ont été associés les partenaires au développement, le consortium CUA-CEA-BAD a présenté : « *le Cadre et Principes Directeurs sur les politiques foncières en Afrique* ».

Ce projet a fait l'objet d'un examen et d'une revue approfondis lors de la Conférence conjointe des ministres en charge de l'agriculture, des affaires foncières et de l'élevage, tenue en avril 2009 à Addis Abeba (Ethiopie), et a été soumis à l'attention du Sommet de l'Union Africaine (UA). En conséquence, la 13^{ème} Session ordinaire de l'Assemblée des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine tenue en juillet 2009 à Syrte (Libye), a entériné le Cadre et Principes Directeurs, et a adopté la « *Déclaration sur les problèmes et enjeux fonciers en Afrique* » appelant à sa mise en œuvre effective. Ceci démontre de toute évidence l'engagement politique du plus haut organe de prise de décisions de l'UA à encourager et aider les Etats membres à engager et conduire des processus nationaux de politiques foncières.

Il s'agit en d'autres termes de reconnaître que la plupart des pays africains considèrent la gestion adéquate et rationnelle de la ressource « Terre » comme un facteur important pour le développement et la préservation de la paix et de la sécurité. La preuve en est qu'un nombre sans cesse croissant d'Etats membres africains se sont engagés dans des réformes de politique foncière dans le but de traiter les principales questions foncières prévalant dans le cadre du développement national durable. Il y a cependant une diversité manifeste en ce qui concerne les facteurs qui conduisent les Etats à s'engager dans ces réformes, la profondeur des réformes, la capacité à les initier, planifier et exécuter et par

conséquent, pour ce qui est de leur niveau de réalisation.

Il sied de constater qu'à ce jour, les différentes réformes engagées au niveau du continent sur la gestion rationnelle de la ressource foncière se sont déroulées en l'absence d'orientations continentales claires ou de consensus national sur la vision qui devrait sous-tendre de telles réformes. En outre, peu d'échanges d'informations et d'expériences et de partage de bonnes pratiques ont eu lieu entre Etats membres. Il est également évident que plusieurs pays africains, dont la république du Congo, ont au fil du temps, accumulé une panoplie de politiques sectorielles et de lois relatives à la terre, à sa gestion et à son utilisation, sans les politiques de base qui rationalisent, harmonisent et clarifient les approches alors non coordonnées et, les interactions complexes entre ces lois et politiques sectorielles.

S'agissant effectivement de la république du Congo, le secteur agricole est organisé par plusieurs lois et règlements, en l'absence d'un Code agricole ou rural 4. Au titre de l'article 1er de la loi n° 6-2003 du 18 janvier 2003 portant Charte des investissements : « *Toute personne physique ou morale, quelle que soit sa nationalité, est libre d'entreprendre, sur le territoire de la République du Congo, une activité agricole... dans le respect des lois et règlements de la République* ».

Le secteur agricole est essentiellement régi par la loi n° 10-2004 du 26 mars 2004 fixant les principes généraux applicables aux régimes domaniaux et foncier ; la loi n° 25-2008 du 22 septembre 2008 portant régime agrofondier ; la loi n°22-2005 du 28 décembre 2005 portant création d'un établissement public administratif dénommé fonds de soutien à l'agriculture, modifiée par la loi n° 30-2012 du 11 octobre 2012 ; et le décret n° 2012-1156 du 9 novembre 2012 relatif aux attributions du ministre de l'agriculture et de l'élevage. Le fonds de soutien à l'agriculture a notamment pour mission d'assurer le financement des activités de production agricole, de commercialisation, de conservation et de veiller à leur bonne exécution.

Par ailleurs, la terre étant l'outil de production agricole, la connaissance du secteur agricole congolais implique la référence à d'autres textes relevant du domaine foncier et autres domaines connexes. Il s'agit en particulier de la loi n° 9-2004 du 26 mars 2004 portant Code du domaine de l'Etat ; de la loi n° 16-2000 du 20 novembre 2000 portant Code forestier ; de la loi n° 17-2000 du 30 décembre 2000 portant régime de la propriété foncière ; du décret n° 2011-548 du 17 août 2011 fixant les modalités de contrôle de la gestion foncière ; du décret n° 2006-257 du 28 juin 2006 fixant à titre exceptionnel les modalités de transformation des titres précaires de propriété en titre foncier ; du décret n° 2005-515 du 26 octobre 2005 fixant les modalités d'occupation du domaine public ; du décret n° 2005-552 du 7 novembre 2005 fixant les modalités d'attribution des biens immobiliers du domaine privé de l'Etat ; et du décret n° 2002-437 du 31 décembre 2002



Abondance des potentialités naturelles favorables au développement du secteur agricole

fixant les conditions de gestion et d'utilisation des forêts. Toute cette panoplie de lois n'est malheureusement pas suivie de textes d'application.

En revenant au cas spécifique des grandes villes, où les enjeux sur la gestion foncière sont plus forts, l'on constate par exemple que l'extension de Brazzaville, la capitale du Congo, s'effectue depuis plus d'une quinzaine d'années par successions d'opérations

soudre pour un acquéreur non informé des circuits de vente qui demeurent encore un véritable mystère pour le citoyen landa. La même difficulté est durement ressentie par de nombreux exploitants agricoles intervenant dans la périphérie des grandes agglomérations, pour des besoins de productions alimentaires.

Cette tranche de la population est progressivement dépossédée des terres



Difficultés d'accès à la terre propice aux activités agricoles pour ces femmes productrices de légumes

de lotissements publics et privés, tendant à soutenir une demande croissante de parcelles urbaines (Taux de croissance annuelle de 6%) 5. Dans cette course éfrénée, l'appropriation de l'espace urbain et périurbain devient un enjeu important dû à la rareté des surfaces facilement constructibles ou exploitables, aussi bien dans le centre qu'à la périphérie où la plupart des espaces autrefois réservés à

sur lesquelles elle a travaillé plusieurs années durant, au profit d'une urbanisation encore peu réglementée. Le maintien de cette tendance risque de priver les villes, qui représentent le plus grand marché, en denrées de premières nécessités et en vivres frais. De plus, les transactions successives entre acquéreurs difficiles à identifier, demeurent sources des conflits interminables. La mise en place d'un plan



Difficultés d'accès à la terre propice aux activités agricoles pour ces femmes productrices de légumes

la production alimentaire, notamment le développement des élevages à cycle court et la culture maraîchère, sont actuellement pris d'assaut pour des besoins d'urbanisation. Dans ce contexte, la lutte pour l'appropriation de l'espace urbain ou périurbain, devenu une ressource rare, touche l'administration, les propriétaires fonciers et les acquéreurs. La rivalité dans laquelle se trouvent ces différents acteurs, les conduit à des pratiques de (secret professionnel) sur les actions respectives. La vente d'une parcelle reste dans la pratique un exercice complexe à ré-

directeur actualisé des villes du Congo s'avère indispensable avec une définition claire des zones de production alimentaire si l'on veut inverser la tendance actuelle qui fait du Congo un pays grand importateur des denrées alimentaires de tous genres. Dans cette perspective, une attention particulière devra être accordée à la préservation et sécurisation des espaces mis en valeur par de petits exploitants agricoles qui couvrent avec leurs maigres moyens une bonne partie de la demande en denrées alimentaires des citoyens.

Pas de crédit ?
Garde le SOURIRE avec

WARID
SO-V-NGA

Appelle maintenant, Paie plus tard.

Pour emprunter du crédit de communication :
 Compose *1818*1# OK pour obtenir 100 FCFA de crédit.
 Compose *1818*2# OK pour obtenir 200 FCFA de crédit.

Brazzaville
Cotonou
 via Pointe-Noire

A partir de
211 450 FCFA TTC Aller-retour
 3 vols par semaine
 Lundi, Mercredi et Vendredi

Vol	Provenance	Heure de départ	Heure d'arrivée	Destination
LC 113	Brazzaville	09:05	10:00	Pointe-Noire
LC 451	Pointe-Noire	11:30	14:15	Cotonou
LC 452	Cotonou	15:15	18:05	Pointe-Noire
LC 106	Pointe-Noire	19:40	20:35	Brazzaville

ECAir
 www.flyeca.com | relations clients : + 242 06 504 8 504 (Congo)
 +33 01 28 27 28 27 (France) | mail: relationsclients@flyeca.com

Réveillon 2014

ZAIKO LANGA LANGA

LEDGER
 PLAZA MAYA MAYA *****

Dîner SAINT SYLVESTER
 Hotel Ledger Plaza maya maya
 Le mardi 31 décembre 2013
 Salle Mbé

contact: 00242 05 666 9595 / 00242 05 666 96 96
 Poste 1013 Mr Nkounkou

SAPHIR PIZZA
 Toutes nos Pizza à 6 000 FCfa
 Livraison à domicile + 1 000 FCfa
 Tél. 22 600 34 03 / 05 602 21 19

ASSURANCES GENERALES DU CONGO

A.G.C.M

RESPECTER NOS ENGAGEMENTS, C'EST VOUS RESPECTER

HAKUNA MATATA!

WWW.AGCCONGO.COM

HSIET **HSIET CONGO DEVELOPPEMENT**

Tel: 06 699 3688 / 06 600 8865 ADR: 1593 Avenue 3 Martyrs Batignolles Brazzaville, arrêt bus papa gaz

1 200 000F TTC	23 500 000F TTC	13 000 000F TTC	42 000 000F TTC	17 000 000F TTC

CÉNI

2014 sera une année électorale

D'après l'abbé Apollinaire Malumalu, son institution organisera désormais des élections chaque année à partir de l'année prochaine jusqu'en 2016.

La détermination de la Commission électorale nationale indépendante (Céni) d'organiser des élections transparentes, apaisées et crédibles, à l'horizon 2016, ne fait plus l'ombre d'aucun doute. L'institution que pilote l'abbé Apollinaire Malumalu entend apporter des correctifs nécessaires afin de recadrer le cycle électoral par la tenue des scrutins non encore organisés. Dès les derniers mois de l'année 2014, apprend-on, la Céni tient à organiser les élections urbaines, municipales et locales avant les provinciales, les sénatoriales et l'élection des gouverneurs en 2015. Le chronogramme ainsi élaboré prévoit la présidentielle et les législatives nationales en 2016 conformément à la Constitution. Conscient de l'immensité des tâches qui l'attendent, l'abbé Malumalu veut se donner, d'ores et déjà, les moyens de sa politique.

D'où le sens des séances de travail intensives organisées ces derniers jours entre la Céni et les experts du gouvernement pour justement bien fixer les budgets des élections urbaines, municipales et locales qui auront lieu à la fin de 2014. Il est question de doter l'institution électorale d'un outil de budgétisation pluriannuelle qui permettra de dégager le



L'abbé Apollinaire Malumalu

coût global et exact des différentes élections. En fait, la Céni tient, par cette démarche, à avoir une idée précise sur la hauteur de ce que pourra être l'apport financier du gouvernement par rapport aux autres appuis attendus. « À partir de là, nous saurons comment exposer aux différents partenaires les requêtes des contributions », a-t-il déclaré tout récemment.

C'est dire que la Céni aura énormément besoin d'argent pour mener à bien le processus électoral d'autant plus qu'elle a pris l'option d'organiser des élections chaque année à partir de 2014 jusqu'en 2016. Tout un challenge pour cette institution électorale qui veut se prémunir de tous les

atouts nécessaires afin d'être à la hauteur du défi. « Nous sommes à pied d'œuvre. Nous sommes en train de lancer l'opération de fiabilisation du fichier électoral et de cartographie », a expliqué l'abbé président au sortir de l'audience qu'il venait dernièrement d'accorder à l'ambassadeur d'Italie en RDC. L'enjeu à l'heure qu'il est consiste à examiner la faisabilité de tous ces niveaux de scrutins et trouver des financements nécessaires. Là-dessus, l'Italie s'est engagée à appuyer financièrement la Céni à côté de l'Union européenne et de la communauté internationale obligées de s'impliquer, comme en 2011, dans le processus électoral en RDC.

Alain Diasso

LIBÉRALISATION DES ASSURANCES

La dissolution de la Sonas est une option sur la table

La démarche visant à terme la disparition de la société commerciale dans sa forme actuelle doit aboutir concrètement à la création de deux nouvelles entités indépendantes.

Comme seconde option dans le cas de figure de dissolution de la Société nationale d'assurance (Sonas), il est préconisé la création d'un holding composé de deux entités indépendantes, reprenant l'exploitation des assurances de dommages, d'une part, et les assurances de vie et capitalisation, d'autre part, et une structure de coordination. Enfin, les deux autres options tendent davantage à insister sur une spécialisation de la Sonas. Dans le premier cas, la société se spécialise dans les assurances des dommages, et abandonne les assurances vie et capitalisation. Et dans le second cas, elle se spécialise dans les assurances vie et capitalisation, et abandonne les assurances de dommages. Le choix de l'une des quatre options ainsi développées se fera en fonction des moyens disponibles. Malgré tout, la Sonas devra prioriser le maintien de l'exploitation des assurances de dommages par rapport à celles de vie et de capitalisation pour la seule raison qu'elle y développe actuellement la quasi-totalité de ses activités. Pour le Copirep, la survie de la Sonas passe inexorablement par la baisse des charges et l'intervention de l'État propriétaire. Cet organe technique du gouvernement a appelé à l'application d'une feuille de route claire pour accompagner la restructuration de la Sonas. Celle-ci ne peut être réalisée en une année, a prévenu la Sonas. En effet, cette dernière a évoqué le nécessaire réaménagement de la feuille de route, et l'enrichissement de certaines actions touchant notamment la communication de la société et le Code des assurances. Outre un délai raisonnable de la mise en œuvre de la feuille de route, la société commerciale a estimé également nécessaire de compter sur une volonté politique réelle du gouvernement.

Au regard des enjeux à priori budgétivores, la question du financement de la restructuration de la Sonas s'est posée avec acuité. On estime cette opération à plus ou moins 184 millions de francs congolais. Ces moyens permettront à la Sonas de se recapitaliser. Sur les voies et moyens de rendre disponible le financement recherché, la Sonas elle-même a recommandé, par exemple, l'exclusivité de certains sinistres et d'une clientèle privilégiée dont les entreprises publiques. Cette pratique serait, à en croire la société, appliquée en Angola et au Congo voisin ainsi qu'en Inde. Dès lors, la société doit se lancer dans une opération de charme pour gagner en crédibilité auprès de sa clientèle et des sociétés de réassurances. Au besoin, elle procédera à une refonte en profondeur de sa politique de distribution.

Laurent Essolomwa

PROCESSUS ÉLECTORAL

L'Italie pour des élections crédibles en RDC

La commission électorale envisage les locales à la fin de l'année 2014, les provinciales, les sénatoriales et les élections des gouverneurs en 2015 et la présidentielle et les législatives nationales en 2016.

Le président de la commission électorale nationale indépendante (Céni), l'abbé Apollinaire Malumalu, a récemment reçu dans son cabinet de travail l'ambassadeur d'Italie en RDC, Mariani Pio. Les deux personnalités ont échangé sur le processus électoral en cours et les scrutins prévus pendant les trois prochaines années. Le diplomate italien n'exclut pas un appui en financement de la part de la communauté internationale, de son propre pays et plus particulièrement de l'Union européenne.

Transparence, apaisement et crédibilité résument l'idée que se fait Mariani Pio des prochaines élections. Pour cela, il fonde son espoir sur le nouveau leadership de la Céni pour une organisation réussie des élections à tous les niveaux. « J'en suis sûr, avec l'expérience et les capacités de l'abbé Malumalu, nous voulons espérer que ça va être des élections bien meilleures que celles de 2011 », a-t-il dit. Cependant, le diplomate italien a insisté sur l'importance d'avoir une idée claire des coûts réels des prochaines élections

en RDC.

Pour sa part, le président de la Céni a réitéré le défi de son institution d'organiser des élections chaque année à partir de 2014 à 2016. Ce chronogramme prévoit les locales à la fin de l'année 2014, les provinciales, les sénatoriales et les élections des gouverneurs en 2015 et la présidentielle et les législatives nationales en 2016. C'est ce qui justifie le lancement prochain de l'opération de fiabilisation du fichier électoral et de cartographie. À cette fin, les travaux en cours avec le gouvernement doivent permettre de fixer les budgets des locales et de doter le pays d'un outil de budgétisation pluriannuelle d'où découlera le coût global et exact des élections. « À partir de là, nous saurons comment exposer aux différents partenaires les requêtes des contributions », a-t-il déclaré.

L'abbé Malumalu a lancé un nouvel appel à l'implication des partenaires et de toutes les autres parties prenantes au processus électoral congolais. « Nous avons intérêt, dès maintenant, à nous mettre dans une ambiance électorale et de savoir que c'est le fruit de notre travail les uns les autres, chacun selon ses responsabilités, qui va permettre à nos élections d'être crédibles », a-t-il conclu.

Jeannot Kayuba

DÉSARMEMENT DES EX-REBELLES DU M23

Le nouveau Plan DDR III en marche

Le plan global est destiné à consolider les efforts de pacification et de réhabilitation des zones affectées par la guerre.

Faisant suite à l'un des engagements pris par le gouvernement le 12 décembre à Nairobi lors de la signature des déclarations consacrant la fin de la rébellion du M23, Un nouveau plan de désarmement, démobilisation et réinsertion des ex-rebelles vient d'être élaboré. Il a été présenté le 26 décembre au cours de la dixième réunion ordinaire du conseil des ministres qui s'est tenu à la Cité de l'Union africaine sous la présidence du Premier ministre Augustin Matata Ponyo. L'économie de ce nouveau Plan DDR III a été présentée par le vice Premier ministre et ministre de la Défense nationale et des Anciens combattants Alexandre Luba Ntambo. Destiné à consolider les efforts de pacification et de réhabilitation des zones affectées par la guerre, ce Plan, à en croire le compte-rendu, « fait relecture d'actualisation du Programme national de désarmement, démobilisation et réintégration qui avait été mis en œuvre il y a neuf ans par le décret N°04/092 du 16 octobre 2004 ». Neutraliser l'existence des groupes armés sur toute l'étendue du territoire congolais et améliorer sensiblement la situation sécuritaire à l'Est, tel est l'objectif principal poursuivi par ce plan appelé par ailleurs à « dévelop-



Les ex-rebelles du M23

per une synergie avec la réforme du secteur de sécurité ». Plusieurs activités sont prévues dans le cadre dudit plan. Elles se déclinent en quatre phases dont la première est celle de la sensibilisation. Elle consistera « à faire prendre conscience à l'opinion publique congolaise en général ainsi qu'aux bénéficiaires et communautés d'implantation des différents sites de l'opération DDR III de l'incalculable utilité de cette opération afin d'obtenir l'adhésion et l'appui du plus grand nombre ». Après quoi, interviendra la phase du désarmement proprement dit à exécuter par les équipes de contrôle et de vérification d'armement au niveau des points de reddition ou de capture. Le regroupement des candidats au désarmement dans trois centres ouverts à Kitiona (ouest), Kamina (sud-est) et

Kotakoli (nord-ouest) où va s'effectuer leur « identification biométrique » est aussi à prendre en compte.

La phase de démobilisation concernera des effectifs prévisionnels évalués à ce jour à quelques 11.142 personnes soit 8.542 nationaux adultes et 2.600 éléments de groupes armés étrangers. Et pour couronner le processus, les ex-combattants M23 et autres pourront retourner de manière harmonieuse à la vie civile dans leur communauté après avoir suivi « des programmes d'éducation à la nouvelle citoyenneté, d'accompagnement psychosocial, d'apprentissage et d'orientation professionnels, etc. ». Ils entameront alors la phase de réintégration durable sur un site de leur choix et bénéficieront d'un suivi du programme DDR III pendant une période de cinq ans.

A.D.

AFFAIRES SOCIALES

Le FNPSS réaffirme son engagement à remplir sa mission

Un plaidoyer a été lancé en vue de la dotation de cet établissement public des moyens de sa politique.

La directrice générale du Fonds national de promotion et de service social (FNPSS), Me Alice Mrimo Kabetsi a réaffirmé, le 27 décembre, l'engagement de son institution à remplir la mission que le gouvernement lui a confiée dans le domaine de la protection sociale. C'était au cours d'un point de presse tenu au siège de cet établissement public, dans la commune de la Gombe.

Cette activité a permis à la directrice générale du FNPSS de faire un plaidoyer afin de permettre à cette structure de s'acquitter de la tâche lui confiée par le législateur et le gouvernement de la RDC.

Dans cet exercice, Me Alice Mrimo a sollicité du gouvernement de renforcer son appui au Fonds par la dotation régulière des ressources budgétaires à travers une section propre au fonds dans le budget de l'État. La directrice générale du FNPSS a également plaidé pour le décaissement régulier des crédits budgétaires dont il dispose, « étant donné que l'État reste le premier responsable du social de la population et que le FNPSS est le levier de son action sociale et

humanitaire ».

Me Alice Mrimo, qui a souligné que le bien-être de la population reste le leitmotiv de l'action du FNPSS, a également recommandé à cette population de s'approprier le processus de redynamisation de cet établissement. Alors que les partenaires et intervenants sociaux et humanitaires ont été appelés à prendre en compte les options claires et précises déjà levées par le

gouvernement à travers le décret n°13/007 du 23 janvier fixant les statuts du FNPSS et le Plan stratégique et financier de cet établissement public contenant des axes stratégiques et des projets devant servir de cadre de référence et d'action pour la protection sociale et les interventions humanitaires dans le pays. Par contre, les cadres et agents du FNPSS ont été exhortés à redoubler d'ardeur et de dévouement pour que les missions assignées à cet établissement aboutissent sans faille.



La directrice générale du FNPSS, Me Alice Mrimo Kabetsi, devant la presse

Des stratégies visant le bien-être de la population

Dans ses stratégies d'intervention, le FNPSS, qui promeut une auto-prise en charge, prévoit de tisser un contrat social basé sur une tripartite formée de la population à la base, des autorités traditionnelles et locales ainsi que du FNPSS, devant aboutir à la définition à la base des besoins sociaux et l'approche participative dans la prise en charge. La structure conçoit également la promotion de micro entrepreneuriat des

pauvres à travers leurs petites et moyennes entreprises, les petites et moyennes industries ainsi que les coopératives de production et des services.

Le Fonds compte également utiliser les NTIC, la carte de promotion sociale ainsi que la mise en place et la gestion de l'observatoire de la vulnérabilité sociale et de la base des données des intervenants. Il y a également dans ces stratégies la promotion de l'expertise nationale et la mise en place des critères d'égalité de change dans la mise en concurrence des marchés décollant des projets sociaux et humanitaires concernés ainsi que la promotion des biens et services produits par les pauvres et les groupes vulnérables.

Deux outils majeurs

La directrice générale du FNPSS pense que le décret fixant les statuts de cet établissement public et le plan stratégique et financier 2012-2016 de cet établissement sont deux mécanismes ou documents majeurs qui soutiennent le FNPSS dans la réalisation de la mission lui confiée par l'État. « Les deux outils et mécanismes que le gouvernement vient de

confier au FNPSS et dont il est question aujourd'hui, notamment le décret n°13/007 du 23 janvier 2013 fixant les statuts du FNPSS et le Plan stratégique et financier 2012-2016 du FNPSS ont le mérite d'assurer l'adéquation entre l'évolution positive des indicateurs macroéconomiques constatée actuellement et le vécu quotidien des Congolais par une planification stratégique des projets sociaux et humanitaires approuvés par le gouvernement », a-t-elle souligné, en insistant sur la responsabilité sociale collective à travers la solidarité nationale, comme fondement du financement de l'action sociale et humanitaire, tel que défini par le décret précité.

Mais, à en croire Me Alice Mrimo Kabetsi, la déclaration de l'année 2010 comme « année du social », par le chef de l'État, Joseph Kabila, vision qui a été matérialisée par la feuille de route établie par le ministère des Affaires sociales, actions humanitaires et solidarité nationale qui a eu comme finalité de briser le cycle de l'extrême pauvreté constitue un déclic qui sous-tend la redynamisation du FNPSS.

Lucien Dianzenza

INDUSTRIES EXTRACTIVES

Écarts entre les déclarations des miniers et du gouvernement

Les chiffres avancés par deux parties tournent autour de 907,6 millions de dollars américains (miniers) et 1,1 milliard de dollars américains (gouvernement), selon les résultats des derniers travaux de la revue du projet du rapport Itie 2011, secteur minier, au Grand Karavia à Lubumbashi, capitale économique de la RDC.

Dans ce genre de situation, la démarche à réaliser vise à identifier les écarts, à les expliquer (découverte des éléments causales) et à rechercher les mesures correctives pour les résoudre. La RDC a opté pour une réconciliation des comptes entreprise par entreprise, paiement par paiement, au lieu de ne se limiter qu'à l'identification des écarts absolus. Déjà, dans le rapport 2010, cette méthode de travail a permis de déceler des écarts négatifs (déclaration de l'entreprise supérieure à celle de l'État) et positifs (déclaration des entreprises supérieures à celle de l'État). Un écart est qualifié de "gros" s'il dépasse les 100 000 dollars américains, et directement il donne lieu à un examen minutieux pour en déterminer les causes. L'atelier tenu au Grand Karavia rentre dans le cadre du renforcement de la gouvernance en améliorant la transparence et la responsabilisation dans le secteur extractif. Les directeurs des régies financières y ont pris une part active, notamment ceux de la DGI, la DGRAD, la DGDA et la DRKT. Les dé-

légués du ministère des Mines, les responsables des entreprises minières, pétrolières, forestières et de la société civile ont également assisté à ces travaux. Pour le volet minier du rapport 2011, l'on a compté un total de 83 entreprises sur la liste. Il faut rappeler le faible taux de collecte des données auprès des entreprises qui a donné du fil à retordre au réconciliateur. Le deadline établi au 10 novembre 2013 n'a pas été respecté. Lors de la présentation au public du rapport Itie 2011, secteur des hydrocarbures, la coordination nationale du processus a confirmé enfin l'atteinte de la phase finale dans l'élaboration du rapport 2011, secteur des mines. Le ministère des Mines a renchéri en annonçant sa présentation au public dans les délais, au plus tard le 31 décembre. Il s'agit du plus gros du travail d'élaboration du rapport. Certaines informations en notre possession font état d'une trentaine de flux financiers retenus dans le secteur minier, dont six pour la Direction générale des douanes et assises (DGDA), huit pour la Direction générale des impôts (DGI), huit pour la Direction générale des ressources administratives, domaniales, judiciaires et de participations (DGRAD), trois pour la Direction des recettes du Katanga (DRKAT) et cinq pour les entreprises publiques (joint-venture).

Laurent Essolomwa

COMMUNE DE NDJILI

Lancement de la deuxième phase de supplémentation en vitamine A

Faisant d'une pierre deux coups, le ministre provincial de la Santé, Vital Kabuiku, a également donné le coup d'envoi de la campagne de sensibilisation de l'offre gratuite des services de planification familiale à Kinshasa.

Le terrain Mangobo dans la commune de Ndjili a servi de cadre au lancement de la campagne de masse sur la supplémentation en vitamine A des enfants âgés de 6 à 59 mois dans la ville-province de Kinshasa. « Tous d'accord pour la vitamine A. Faisons supplémentation gratuitement nos enfants de 6 à 59 mois pendant les campagnes de masse » est le message inscrit sur les banderoles placés dans ce site afin de faire comprendre aux parents les bienfaits de la vitamine A, à administrer tous les six mois, pour la bonne santé et la croissance des enfants.

Remerciant particulièrement l'Unicef et Helen Keller International pour leur appui financier et technique dans la réalisation de ces campagnes de masse, le ministre provincial de la Santé, Vital Kabuiku, a lancé un appel aux Kinnois et Kinois d'accueillir les équipes qui passeront de porte à porte pour administrer la vitamine A aux enfants de 6 à 59 mois. Aux prestataires de santé, le ministre les encourage à œuvrer avec le même dévouement et le même patriotisme dont ils ont toujours fait montre dans ce domaine.

En effet, cette campagne cible 1.378.428 enfants de 6 à 59 mois dans les trente-cinq zones de santé de la ville-province de Kinshasa et se déroulera du 26 au 28 décembre grâce à la stratégie porte à porte. Chaque an-

née, plus de vingt mille enfants sont sauvés grâce à la vitamine A qui contribue à la réduction de la mortalité due à la diarrhée de 40%, à la rougeole de 50% et à d'autres maladies infectieuses entre 25 et 39%. Aussi, elle renforce l'immunité et la résistance contre les infections, stimule la croissance physique et mentale, intervient dans la vision et participe à la fabrication des globules rouges pour la mobilisation des réserves hépatiques du fer.

Offre gratuite des services de planification familiale

La campagne de sensibilisation de l'offre gratuite des services de planification familiale (PF) s'étend du 26 décembre 2013 au 19 janvier 2014 dans la ville de Kinshasa. Elle concerne principalement trois zones de santé, à savoir Nsele, Binza Ozone et Mont Ngafula 2 ainsi que les trois centres Mère et enfant de Ngaba, Barumbu et Bumbu. Il a été constaté une faible demande des services de la planification familiale à cause de l'ignorance, des pesanteurs socioculturelles, une faible connaissance de la femme dont 81% n'ont ni entendu, ni vu et encore moins lu un message sur la planification familiale à la radio, à la télévision ou dans les journaux. Grâce à l'appui du Fonds des Nations unies pour la population, cette campagne qui est organisée par le Programme national de santé de la reproduction combine la communication multimédia pour créer la demande des services gratuits de contraception moderne et volontaire.

Gypsie Oïssa Tambwe

CHAN 2014

La RDC en amical contre le Mozambique à JO'Burg

La sélection congolaise composée des joueurs évoluant au pays baigne déjà dans l'ambiance de la 3e édition du Championnat d'Afrique des Nations (Chan) prévu du 11 janvier au 1er février 2014. Les poulains du sélectionneur Santos Muitubile, déjà réduits de 28 à 23 joueurs retenus, débutent par un match amical dans la capitale sud-africaine.

Les Léopards locaux de la RDC jouent en amical, le 3 janvier 2014 à Johannesburg en Afrique du Sud, contre la sélection correspondante de Mozambique, apprend-on. Cette rencontre devra permettre au sélectionneur Santos Muitubile de faire une évaluation ultime de son groupe avant le premier match de la RDC à la 3e édition du Championnat d'Afrique des Nations (Chan).

Les Léopards livrent leur première rencontre, le 14 janvier, au stade Mokaba de Polokwane, contre les Mourabitounes de la Mauritanie entraînés actuellement par l'ancien sélectionneur des Léopards, le Français Patrice Neveu. Ensuite, ils affronteront les Panthères du Gabon et les Hironnelles du Burundi. Selon le programme de préparation, la sélection congolaise devrait déjà séjourner à Polokwane avant la fin de cette année 2013. Mais il y a eu changement, aussi la délégation de la RDC

est attendue en Afrique du Sud au plus tard le 2 janvier 2014. Avant de prendre l'avion pour

seurs Éric Kulukuta (Mazembe), Hervé Ndonga (Mazembe), Jean Kasusula Kilitsho

milieux de terrains Patrick Ilongo ngasanya (Mazembe) Lema Mabidi (V.Club), Alain

drick Mbidi Mavuanga (Daring Club Motema Pembe), Eddy Ngoy Emomo (Shark XI FC) et



Les Léopards locaux de la RDC

l'Afrique du Sud, le sélectionneur Santos Muitubile a réduit son groupe de vingt-huit à vingt-trois joueurs. Il s'agit des gardiens de but Robert Kidiaba (Mazembe), Hervé Lomboto (V.Club) et Freddy Kaninda Tshini (Dragons) ; des défen-

(Mazembe), Patou Ebunga Simbi (V.Club), Beaubo Ungenda Muselenge (Daring Club Motema Pembe), Thierry Kaseureka (V.Club), Joël Kimuaki (Mazembe), Éric kabulo (Don Bosco) et Yannick Bangala (Daring Club Motema Pembe); des

Mukoko Mayayi (Daring Club Motema Pembe), Guy Lusadisu Basisila (V.Club), Luvumbu Nzinga (V.Club), Joseph Mavuba Landu (Dragons). Enfin, il y a des attaquants Mubele Ndombe (V.Club), Pembele Mukanisa (Don Bosco), Ce-

Jean Makusu Mundele (New Belor AC). Vainqueur lors de la première édition du CHAN en 2009 en Côte d'Ivoire, la RDC nourrit l'ambition de rééditer cet exploit en Afrique du Sud cinq ans après.

Martin Enyimo

INTERVIEW

Tshoper Kabambi : « Le travail des cinéastes vaut la peine d'être accompagné »

L'atelier de critique cinéma qui s'est tenu dernièrement à l'Institut français était une initiative de cinéastes à l'intention de la presse locale portée par Tshoper Kabambi Kashala, jeune réalisateur et producteur congolais, directeur de Bimpa production. Dans l'entretien accordé aux Dépêches de Brazzaville, il parle du but de cette formation qui a bénéficié du concours du Bureau audiovisuel de l'ambassade de France et d'Anankoy Pictures.

Les Dépêches de Brazzaville : Qui est donc Tshoper Kabambi ?

Tshoper Kabambi : Je suis cinéaste, diplômé en arts dramatiques et cinéma à l'INA. J'ai fait plusieurs stages en prise de vues, montage et réalisation à Kinshasa, à la Fémis à Paris et également en Belgique.

LDB : Dans quel but aviez-vous organisé l'atelier de critique cinéma ?

TK : Nous avons tenu à organiser l'atelier sur le cinéma, mon métier, parce qu'au Congo, c'est une profession qui existe mais pas de façon bien assise comme il le devrait. À ce jour, beaucoup de jeunes l'exercent avec passion mais ne sont pas soutenus. Mais cela ne les empêche pas de travailler et de produire des œuvres. Bonnes ou mauvaises, ces



Tshoper Kabambi et Antoine Yvernault (attaché audiovisuel, ambassade de France) procédant à la remise des diplômes à la fin de l'atelier (Photo Bimpa Production)

réalisations ont le mérite d'exister, et ce travail, je le crois, vaut la peine d'être accompagné d'une manière ou d'une autre. Ainsi, après une réflexion au sein de mon équipe de production, vu que ma boîte a pour devise : « Bimpa Production pour l'émergence, la promotion et la visibilité du cinéma congolais », nous voulions trouver le moyen d'y parvenir. Il

existe tout un département qui y réfléchit. Nous en sommes donc venus à penser à plusieurs actions à mener dans ce sens dont l'organisation d'un atelier de critique de cinéma qui servirait à former des journalistes familiers de la culture. Il était important de trouver des journalistes actifs sur le terrain, disposés à écrire des articles ou de créer des émissions sur le cinéma.

LDB : Pensez-vous que l'atelier de critique cinéma servira votre dessein ?

TK : Oui, c'est déjà là un grand pas de fait. La contribution d'Olivier Barlet qui n'est pas n'importe qui est déjà une très bonne chose. Sa participation pour la formation des quinze journalistes que je respecte beaucoup n'est pas peu de choses. Et voir la disposition des journalistes à prendre part à l'atelier cela m'a beaucoup rassuré. J'ai trouvé des gens qui ont manifesté de l'intérêt pour le 7^e art congolais qu'ils aiment en acceptant de l'accompagner, c'est une façon de contribuer à son émergence. Cela est dans la voie pour l'atteinte de cet objectif. Il reste à voir l'entrain qu'ils mettront à y travailler. Mais nous sommes en bonne voie, journalistes et cinéastes, pour vulgariser le cinéma congolais.

LDB : Les participants avaient donc été bien ciblés... ?

TK : Oui, ce n'était pas un hasard. Nous avons mis du sérieux à la chose. Nous avons étudié avec attention les dossiers qui nous ont été soumis en rapport avec notre appel à candidatures. Nous savons pourquoi notre choix s'est porté sur les quinze participants et pourquoi nous les

avons sélectionnés eux. Le critère primordial était qu'ils soient des journalistes et ensuite, il fallait avoir la certitude qu'ils sont actifs. Nous avons pu voir leurs productions écrites ou audiovisuelles sur le cinéma ou tout au moins des domaines très proches du cinéma. Question de s'assurer qu'ils publieront leurs articles et diffuseront leurs émissions sur le cinéma.

LDB : À quel niveau se situent vos attentes par rapport à l'atelier ?

TK : Sur les quinze participants, si il y a au moins le tiers, cinq qui s'adonnent à leur tâche, se montrent assez actifs, ce sera déjà très bien. Les critiques devront faire leur travail et le cinéaste que je suis de son côté fera ses films. Mais, je reste ouvert à toute sorte de partenariat. La balle est dans le camp des journalistes qui doivent se prendre en mains et voir de quelle manière bien mener la critique. Il n'est pas exclu qu'ensemble nous réfléchissions sur ce qu'il conviendra encore de faire. Je peux toujours leur fournir, au besoin, une sorte d'accompagnement. J'ai en réserve des propositions à leur faire et je crois qu'ils vont aimer.

Propos recueillis par Nioni Masela

AOGC

Le développement durable est l'un des piliers du développement d'une entreprise

Cette annonce a été formulée le vendredi 27 décembre à l'occasion de la célébration du dixième anniversaire de la société Africa Oil Gaz Corporation (AOGC) en présence des responsables de cette société accompagnés de certaines autorités civiles et militaires de la République et de la ville océane.

Selon la direction de cette société, AOGC prend ses engagements en matière de réflexion nationale sur le développement durable par la tenue, par exemple, récemment à Brazzaville d'un forum consacré à ce sujet. « Actuellement, avec environ 300 agents et sous-traitants, AOGC place l'homme au centre de tout. Quand on exploite le pétrole, on doit tenir compte des impacts environnementaux de cette production et sur les populations vivant aux alentours des installations pétrolières », a déclaré l'un des techniciens de la société. En effet, la croissance de cette société grâce au développement de ses différentes filiales et ses prises de participations est allée de pair avec les impératifs du développe-

ment humain basé sur l'adhésion aux principes des responsabilités sociales des entreprises basés sur le développement durable.

Pour un meilleur épanouissement dans l'avenir, AOGC se fixe donc quelques objectifs, notamment sa restructuration en profondeur en offrant au public et à ses partenaires des produits innovants, la consolidation de la position de la société dans chaque métier, l'extension de la société au niveau de la sous-région de l'Afrique centrale, etc. « Créer une société de pétrole n'est pas une tâche facile. En 2003, lorsque cette société est née, l'objectif principal était de faire de celle-ci un groupe pétrolier national privé intervenant dans toute la chaîne de l'industrie du pétrole, à savoir la recherche, l'extraction, la logistique, les services de commercialisation et de distribution », a signifié Denis Gokana, le créateur d'AOGC.

Ainsi pour conforter son développement, la société AOGC procède régulièrement à de nouveaux investissements, notamment l'acquisition en 2005 d'un réseau de



Vue des personnalités distinguées pendant la cérémonie. (© Adiac)

pipelines à Djeno permettant l'acheminement des produits pétroliers depuis le champ d'exploitation de la pointe indienne qui date des années 1959 jusqu'à Pointe-Noire. Grâce donc au passage des hydrocarbures dans ce pipeline, la société accroît son chiffre d'affaires. Créée en 2003, AOGC est une so-

ciété privée de droit congolais édictée par les autorités gouvernementales en vue de la délibération du secteur pétrolier. Elle est la première entreprise pétrolière privée en République du Congo ayant pour ambition d'intégrer l'amont et l'aval pétrolier. Elle dispose de cinq filiales agissant dans la commercialisation et la distri-

bution des hydrocarbures, les travaux pétroliers on- et off-shore, le conditionnement du gaz domestique, la logistique et le transport des produits pétroliers.

La cérémonie s'est achevée par la distinction de certaines personnalités ayant contribué au développement de ladite société.

Faustin Akono

DIABLES ROUGES ET CONGOLAIS DE LA DIASPORA

Le bilan à la mi-saison (deuxième partie)

Espagne

Dans la lignée de sa super saison avec Las Palmas, Thievy Bifouma débute l'exercice dans un rôle de superjoker diablement efficace : deux buts lors des deux premières journées (un troisième lors de la 8^e) et plusieurs entrées remarquables. Mais le comportement extraportif du joueur énerve au sein de l'Espanyol Barcelone, neuvième de Liga, et il passe de plus en plus de temps sur le banc, voir en tribunes (2 titularisations, 9 entrées en jeu, 3 matchs sur le banc, 3 dans les gradins). Sélectionné à deux reprises avec les Espoirs français, il compte seulement 458 minutes de jeu toutes compétitions confondues. Bien trop peu au vu de son potentiel. Mais sans discipline, le talent ne suffit pas au plus haut niveau.

Prêté par Cesena à Murcie, actuel 8^e de seconde division, Dominique Malonga joue peu (7 entrées en jeu, 161 minutes de jeu, 1 but). Trop souvent sur le banc (4 fois) ou en tribunes (4 fois), il tarde à démontrer les qualités affichées trois saisons auparavant, en Italie.

Révéle avec Quevilly face à l'OM un soir de Coupe de France, John-Christopher Ayina n'a, depuis, pas vraiment confirmé depuis son arrivée en Espagne, à l'été 2012. Prêté par Cordoba en troisième division l'an passé, il débute l'exercice en cours en deuxième division (34 minutes) avant d'être envoyé à Santander, leader du groupe 1, en troisième division. Il y joue (4 matchs dont 1 titularisation) avant d'être stoppé par une blessure (entre octobre et novembre). N'apparaît plus en championnat, mais joue quelques minutes en Coupe lors de l'aller-retour face à Séville.

Grèce

Borduré à Monaco, Delvin Ndinga est



Beaucoup d'activité, mais un seul but en championnat pour Juhvel Tsoumou sous le maillot de Senica. Le natif de Brazzaville doit gagner en réalisme. (© DR)

cedé pour la saison à l'Olympiakos Le Pirée. L'occasion pour l'ancien Auxerrois de retrouver la Ligue des champions : et s'il joue peu (1 titularisation et 1 passe décisive à Anderlecht, 3 entrées en jeu pour un total de 162 minutes), son club se qualifie pour les huitièmes de finale. Un bon choix donc pour Ndinga, qui devrait également être champion de Grèce, puisque l'Olympiakos, vaincu, a déjà dix points d'avance sur le deuxième. Titularisé à seulement quatre reprises en championnat (pour 4 entrées en jeu, 3 matchs sur le banc et 4 en tribunes), il doit prendre plus d'importance dans l'entre-jeu grec. À son actif, un but, magnifique, en Coupe de Grèce.

Portugal

D'ores et déjà éliminé des trois coupes dans lesquelles il était engagé (Portugal, Ligue et Europa), le Vitoria Guimarães, cinquième du championnat après 14 journées. Un bilan plutôt médiocre pour l'équipe de Chris Malonga. Arrivé le 2 septembre, Malonga sort ainsi du placard monégasque et retrouve du temps

lant en Ligue Europa (trois buts en 11 matchs, dont un doublé retentissant contre l'Udinese), il n'a toujours pas trouvé le chemin du but en championnat (1 passe décisive en 15 matchs de championnat, dont 9 titularisations). À sa décharge, il est attentif aux tâches défensives. Souffrant de la cheville depuis fin novembre, il a terminé l'année diminué.

Roumanie

En souffrance à Angers, Fodé Doré a retrouvé le sourire au FC Petrolul Ploiesti : arrivé le 23 juillet, il marque son premier but dès son premier match. Depuis, il cumule cinq buts et deux passes décisives en 16 matchs de championnat (9 titularisations), plus deux passes décisives en Ligue Europa et 1 but et 1 passe décisive en Coupe de Roumanie. S'il manque encore d'efficacité devant le but, il n'en a pas moins un rôle majeur au sein de la ligne d'attaque de Petrolul, où son jeu de tête s'est enfin révélé.

Russie

Revenu à l'Anzhi en provenance de QPR, Christopher Samba quitte Makhachkala, qui s'enfonce dans la crise, après six journées (1 but, quatre titularisations, 1 entrée en jeu, 1 fois en tribunes). Il pose ensuite ses crampons dans le vestiaire du Dinamo Moscou où il ne joue pas beaucoup (3 matchs dont 2 comme titulaire, 1 but contre son camp et une élimination en Coupe de Russie). Un bilan sportif bien inférieur à son bilan financier (plus de 20 millions d'euros de transferts en quelques mois). Après 19 journées, le Dinamo est quatrième, à cinq longueurs du leader.

Slovaquie

Après quatre journées en Autriche (1

but, 3 titularisations), Juhvel Tsoumou signe à Senica, deuxième du dernier championnat slovaque. Le robuste (1,91m) est titularisé deux jours après son arrivée et s'illustre avec une passe décisive. Buteur lors de la quatorzième journée, il manque d'efficacité et perd sa place de titulaire début novembre. Également buteur en Coupe. Précieux dans son rôle de point d'accroche, l'attaquant de 23 ans devra gagner en réalisme pour aider son club à revenir sur le leader, le Slovan Bratislava.

Suisse

Promus en première division, Igor Nganga et Aarau remplissent, pour l'instant, leur objectif : le maintien. Huitièmes sur dix, ils comptent déjà 11 longueurs d'avance sur Lausanne. Au club depuis 2011, Igor Nganga confirme son rôle de cadre de la défense. Après avoir manqué les quatre premiers matchs, il revient dans la ligne défensive, tantôt comme défenseur central (3 fois), souvent comme latéral droit (10 fois). C'est dans ce rôle qu'il brille offensivement avec 2 buts et une passe décisive.

Turquie

Parti pour s'engager à Boluspor, pensionnaire de deuxième division, Lys Mouithys ne peut finalement pas signer son contrat en raison de problèmes administratifs. Du coup, il file à Ankaraspor et s'engage pour un an, début septembre. Ce n'est qu'en novembre qu'il gagne sa place et enchaîne depuis les titularisations. Auteur de deux buts, deux passes décisives et quatre tirs sur la barre transversale en huit matchs (six titularisations), il contribue au bon début de saison d'Ankaraspor, deuxième du championnat après 17 journées.

Camille Delourme

CENTRAFRIQUE

Situation sécuritaire et humanitaire très préoccupante à Bangui

Une mission conjointe des ministres en charge des Affaires étrangères du Congo et du Tchad assistés du Commissaire de l'Union africaine chargé de la paix et de la sécurité a qualifié, samedi à Bangui, d'extrêmement délétère la situation qui prévaut en République centrafricaine qui baigne dans une spirale de violences.

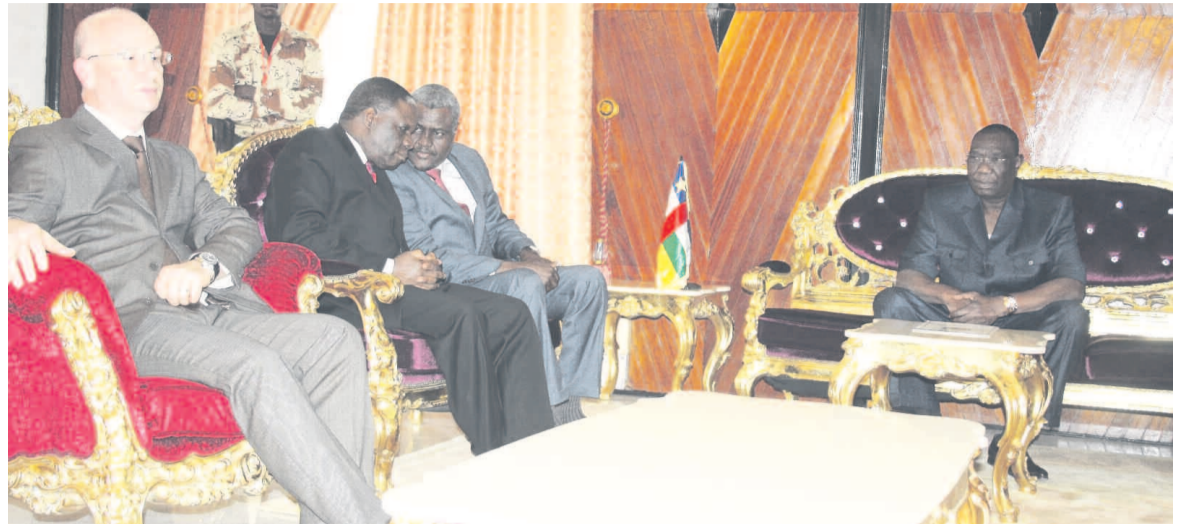
Conduite par le ministre congolais des Affaires étrangères, Basile Ikouebé, son homologue du Tchad, Mahamat Faki et le commissaire du département Paix et sécurité de l'UA, Smaël Chergy, la mission est arrivée à Bangui dans un contexte difficile au regard de la confusion qui règne actuellement dans ce pays où la population ne semble plus avoir confiance aux institutions de transition, notamment le président Michel Djotodia dont-t-ils récla-

meraient la démission.

« Nous avons voulu savoir ce qui se passe au sein des instances de la transition en matière de cohésion que nous appelons de nos vœux (...). Pour surmonter les obstacles, il est prévu un remaniement d'ici quelques jours », a indiqué le ministre Basile Ikouebé.

La mission se fixait aussi comme but de s'entretenir avec les autorités centrafricaines de transition sur leur manière de gérer la situation à ce jour et sur la suite de la mise en œuvre de la feuille de route de transition.

En vue d'une meilleure appréciation de la situation dans ce pays où la situation est jugée actuellement très difficile, la mission s'est entretenue tour à tour avec les responsables en charge de la MISCA, des représentants des agences humanitaires, de la communauté internationale, des re-



La séance de travail entre Michel Djotodia et les représentants de la Cémac et de l'Union africaine

présentants de la société civile ainsi que des confessions religieuses considérés tous comme des acteurs pouvant concourir au rétablissement de la paix et de la sécurité. « Notre souci est de gérer cette crise de manière concertée en

impliquant tous les partenaires. Nous devons aujourd'hui travailler main dans la main en allant tous dans la même direction », a indiqué Basile Ikouebé qui a salué le rôle moteur joué par la France en mobilisant la communauté internationale autour de la République Centrafricaine.

La MISCA face aux multiples défis

La Misca a pris ses rênes le 19 décembre en remplacement de la Micopax. Selon son représentant spécial, le général de division, Jean-Marie Michel Mokoko, à peine installée, l'instance est tombée dans une situation qui aurait pu la détourner de son objectif principal à savoir : restaurer la paix, la sécurité et rétablir l'ordre public.

Face à l'attaque du 5 décembre, la Misca a été obligée d'entrer dans une opération de police la plus délicate. Les Anti-balaka étant imbringués dans la population, il faut

du tact aux troupes pour éviter des victimes collatérales.

Cette Mission est par ailleurs appelée à relever des grands défis. En premier, le problème de moyens financiers et logistiques pour la rendre opérationnelle. Le cas des hélicoptères qui font défaut et des outils de communication. Autre problème regrettable : la stigmatisation de ses contingents. « Car il n'est pas admissible que ceux-ci soient la cible de qui que ce soit », s'est indigné le ministre tchadien des Affaires étrangères. Outre ces défis qui sont d'ordre matériel et financier, les autres défis de la MISCA concernent l'insuffisance d'hommes en attendant l'arrivée, dans dix jours, des contingents du Rwanda et de la République démocratique du Congo. Ce qui permettra d'atteindre les six mille hommes prévus par l'Union africaine.

Guy Gervais Kitina

Les soldats congolais confrontés aux réalités du terrain

Le comportement des troupes congolaises est fortement apprécié des Centrafricains.

Les Congolais, tout comme les contingents d'autres pays, sont à Bangui pour une mission bien précise : rétablir la paix. Comparativement aux autres contingents, ils évoluent cependant dans des situations quelque fois précaires. Certains de ces soldats l'ont témoigné sous le couvert de l'anonymat.

Positionnés dans certaines localités à la première ligne, les contingents congolais évoluent pour la plupart sans casque de protection et sans gilet pare-balle. « Nous évoluons dans des conditions difficiles sur le terrain. Nous déplorons le fait que nous sommes quasiment le seul contingent sur le terrain qui n'est pas équipé en casque de protection et de

gilet pare-balles », a confié un adjudant. « Si nous étions équipés en gilet, nos deux collègues seraient peut-être blessés mais pas morts. Un de nos frères d'armes du Cameroun a récemment échappé à la mort grâce au gilet par balle. Même les journalistes étrangers en disposent », nous a expliqué un sergent de l'UPC.

Toutefois, déplorant la tuerie dans la nuit du jeudi au vendredi deux agents des Forces armées congolaises, le ministre congolais de la Défense, le général Charles Richard Mondjo a précisé : « Sous la conduite de l'Union africaine, les Congolais continueront, en cohésion avec les autres contingents, à accomplir leur mission jusqu'à ce que la RCA retrouve sa paix ».

RÉFLEXION

Gare au passé qui resurgit !

Même si le progrès finit généralement par l'emporter, la vie des hommes est jalonnée depuis leur émergence au sein de la nature par des conflits, des drames, des guerres, des violences, des atrocités en tout genre dont le souvenir demeure ancré à jamais dans l'inconscient des peuples. Et rien n'est plus dangereux pour la paix que de nier les événements qui ont écrit cette histoire en lettres de sang. Car tôt ou tard l'instinct de vengeance l'emportera sur la volonté de vivre ensemble, faisant ressurgir les démons qui conduisirent aux pires excès.

Cette erreur, nous voyons un pays la commettre sous nos yeux au risque d'enclencher un nouveau cycle de violences dévastatrices. Ce pays est le Japon qui sut se reconstruire au terme d'un long et patient processus, puis redevenir une grande nation après avoir plongé dans les abîmes de l'autodestruction, mais qui, au-

jourd'hui hélas, semble oublier les violences extrêmes qu'il commit à l'égard de ses voisins avant et pendant la Seconde Guerre mondiale. Ce qui le conduit à multiplier les erreurs, dont la dernière en date est hautement symbolique puisqu'elle a conduit son premier ministre, Shinzo Abe, à s'incliner en fin de semaine dernière devant la tombe de soldats japonais coupables des pires crimes de guerre.

Le processus qui s'enclenche dans cette partie du monde est d'autant plus dangereux qu'il se nourrit d'une négation de l'histoire que les peuples asiatiques ne supporteront évidemment pas. Il est exactement l'inverse de celui qui permit à l'Europe de se reconstruire au lendemain de la Seconde Guerre mondiale lorsque l'Allemagne et la France décidèrent d'un commun accord d'édifier leur avenir sur une Europe unifiée, débarrassée du nationalisme qui l'avait ravagée.

En s'inclinant la main dans la main devant les tombes de soldats morts au champ d'honneur, les plus hauts responsables des deux pays scellèrent un pacte historique qui a fait de l'Europe ce qu'elle est aujourd'hui : une puissance majeure qui, si elle va jusqu'au bout de la logique de ses pères fondateurs, sera l'une des premières puissances du monde.

Ce que ne comprennent pas les hommes qui dirigent aujourd'hui le Japon, c'est qu'ils ravivent les blessures de l'histoire et que, ce faisant, ils créent les conditions de conflits tout aussi graves que ceux du passé. Si les autorités de Pékin ont entrepris de se doter de forces militaires capables de leur assurer la maîtrise de la mer de Chine, si elles se lancent maintenant à la conquête de l'espace, si elles encouragent leurs entreprises à investir dans tous les continents et tout particulièrement l'Afrique, c'est qu'elles ne veulent pas revivre l'as-

servissement que leur infligèrent les puissances coloniales et surtout l'empire du Soleil levant. Croire, dans un pareil contexte, qu'elles seront impressionnées en quoi que ce soit par les gesticulations du Japon et de ses alliés américains est la plus lourde des erreurs que peuvent commettre ses dirigeants actuels.

S'il est un devoir que devrait s'imposer la communauté internationale dans le moment présent, c'est bien de rappeler à ceux qui l'ont oubliée la folie destructrice du siècle dernier. Imaginer, en effet, que la maîtrise des nouvelles technologies a rendu l'homme plus sage est une illusion dangereuse. Rien, en réalité, n'a changé dans le penchant pour la violence qui permit à cet être de conquérir la place dominante qu'il occupe aujourd'hui dans le monde animal. Tout est donc possible, le pire y compris.

Jean-Paul Pigasse